

2023

Rapport Annuel



WALLONIE SANTÉ



**WALLONIE SANTÉ,  
PARTENAIRE DE VOS INVESTISSEMENTS  
EN SOINS DE SANTÉ**



# Wallonie Santé

## Rapport annuel 2023



WALLONIE SANTÉ

# Sommaire

**6**  
MOT DU CEO

**10**  
NOS CHIFFRES CLÉS

**12**  
CYBERSÉCURITÉ :  
L'AUTRE COMBAT DU  
SECTEUR DE LA SANTÉ

**16**  
CYBERSÉCURITÉ :  
D'ABORD UNE QUESTION  
DE SENSIBILISATION

**20**  
L'ENJEU DE  
DEVENIR GREEN

**24**  
L'ACCOMPAGNEMENT  
COMME LEVIER  
DE DÉVELOPPEMENT

**26**  
UN PARTENARIAT  
DE LONG TERME  
POUR LE SECTEUR  
DU HANDICAP

**31**  
TÉMOIGNAGES

**50**  
NOTRE MISSION,  
NOS MÉTIERS

**52**  
LA GOUVERNANCE  
D'ENTREPRISE

**54**  
WALLONIE SANTÉ  
COMPOSITION

**56**  
RAPPORT DE  
RÉMUNÉRATION

**62**  
COMPTES

**80**  
RAPPORT DE GESTION

**85**  
LIGNES DIRECTRICES

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION

# Wallonie Santé... 5 ans déjà !

Cinq ans se sont écoulés depuis la création de WALLONIE SANTÉ, pionnière en Belgique en matière de financements dédiés aux infrastructures et aux écosystèmes de soins de santé. Il faut rappeler les objectifs fondateurs qui s'articulent autour de deux priorités principales :

**1. L'accessibilité au financement :** Les soins de santé sont souvent coûteux en raison des investissements nécessaires dans les infrastructures, les équipements médicaux de pointe et les ressources humaines qualifiées. Il est nécessaire pour les institutions de se financer pour assurer leur activité, ce qui n'est pas toujours facile alors que le secteur est pourtant le premier pourvoyeur d'emplois en Wallonie. La création de WALLONIE SANTÉ coïncide avec la décision de rendre ces financements plus abordables et plus égaux puisqu'ils sont accessibles pour les hôpitaux, les maisons de repos, mais aussi pour les structures dédiées à l'accueil des personnes porteuses de handicaps, aux maisons médicales, etc.

**2. L'innovation et le développement :** Le secteur des soins de santé est en constante évolution, avec, entre autres, de nouvelles technologies, de nouvelles techniques de soins ou de nouveaux traitements qui émergent régulièrement. Pour rester compétitif et garantir dans le temps une qualité de soins toujours plus performante à la population, il est impératif d'investir dans la recherche et le développement ainsi que dans l'adoption de technologies de pointe. WALLONIE SANTÉ s'est toujours présentée comme un levier pour préparer l'avenir, notamment en mobilisant des fonds pour soutenir l'innovation dans le domaine des soins de santé, que ce soit à travers le financement d'infrastructures durables, le développement d'écosystèmes des Life Science, ou en se posant comme Game Changer via l'implémentation de nouveaux outils financiers ou de nouvelles méthodes d'accompagnement pour que les institutions puissent mettre en œuvre une véritable approche « Smart Money ».

Depuis sa création, Wallonie Santé s'est imposée comme un acteur incontournable dans le paysage de la santé et de l'action sociale en Belgique. C'est le fait d'avoir constamment placé l'innovation au cœur de ses actions, en adaptant constamment les stratégies pour répondre aux besoins évolutifs du secteur.

Wallonie Santé se distingue également désormais par son rôle de conseil et d'accompagnement des acteurs dans tous leurs projets d'investissement, le tout en adoptant une approche durable et socialement responsable.

Sur le plan financier, au terme de l'exercice 2023, le montant total des décisions d'intervention prises en prêts par par WALLONIE SANTÉ s'élève à 35,24 M€, ce qui a permis de soutenir 30 acteurs de l'action sociale et de la santé. Il faut aussi noter l'octroi de 4 garanties à 3 structures pour un montant de 1,76 M€.

PHILIPPE BUELEN,  
PRÉSIDENT DU COMITÉ  
DE DIRECTION & CEO



Ce rapport annuel met en lumière l'action de WALLONIE SANTÉ, mais il démontre aussi que les objectifs fondateurs, de Maxime Prévot, Ministre de la Santé à l'époque, et moi-même, continuent de guider toutes les interventions en garantissant un accès adéquat au financement, en stimulant l'innovation, la recherche et le développement, ce qui contribue à une évolution positive et continue dans la qualité et l'efficacité des soins dispensés en Wallonie.

Après cinq années d'activités, le succès de WALLONIE SANTÉ est indéniablement le fruit du travail acharné et de l'engagement de toute son équipe. Qu'elles en soient spécialement remerciées car grâce au sentiment d'appartenance et les valeurs qu'elles portent, Carine, Lara, Caroline et Marlène assurent à la société un avenir encore plus prometteur.

## WALLONIE SANTÉ AU CŒUR DE LA RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE ET NUMÉRIQUE

Alors que le monde se remet des conséquences de la pandémie de Covid-19 et des crises économiques successives qui l'ont suivie, il était crucial pour notre équipe de réfléchir à la manière de construire un avenir plus résilient, en particulier pour les soins de santé. La crise a révélé des lacunes majeures dans les systèmes que l'on pensait éprouvés, mettant en lumière à la fois la fragilité de nos infrastructures et l'importance cruciale de l'accès aux soins pour les populations les plus précarisées. Dès sa création, WALLONIE SANTÉ avait déjà pris la décision d'intégrer la résilience environnementale et numérique afin de renforcer la résistance du secteur face aux perturbations futures. C'est ce que nous continuons à faire au quotidien, convaincus du bien-fondé de cette approche.

Le succès de  
**WALLONIE SANTÉ**  
est indéniablement le  
fruit du travail acharné  
et de l'engagement de  
toute son équipe

# 35,24 M€

LE MONTANT TOTAL DES DÉCISIONS  
D'INTERVENTION POSITIVES EN PRÊT  
ET/OU EN CAPITAL ET GARANTIES

# 30

SOUTIEN À 30 ACTEURS DE L'ACTION  
SOCIALE ET DE LA SANTÉ

### RENFORCER LA RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE

Il est largement admis que la santé de notre planète est intrinsèquement liée à notre propre bien-être. Partant, le secteur des soins de santé possède aussi un rôle central à jouer dans la réduction de l'empreinte environnementale.

À ces fins, WALLONIE SANTÉ a développé une série de Prêts spécifiques pour la Transition Énergétique qui peuvent assurer le financement jusqu'à 100% de l'investissement, et ce à un taux attractif.

Les outils suivants ont été développés :

- GREEN HEALTH, un prêt à taux attractif qui finance les travaux économiseurs d'énergie relatifs à l'enveloppe du bâtiment (mur/toiture), aux technologies nécessaires au fonctionnement (chauffage, ventilation, ...), à l'optimisation des installations électriques, etc. ;
- GREEN PHOTOVOLTAÏQUES, un prêt à taux plancher fixé annuellement, sans nécessité de garantie et qui vise à financer les installations photovoltaïques ;

- En 2023, WALLONIE SANTÉ a encore innové avec le CLIMATE RESILIENCE LOAN, un prêt dédié aux travaux et mesures visant à faire face aux aléas générés par le dérèglement climatique (inondations, sécheresse, tempêtes, incendie, etc.).

### INTÉGRER LA RÉSILIENCE NUMÉRIQUE

Parmi les autres axes et objectifs stratégiques de Wallonie Santé figurent en bonne place le renforcement de la cybersécurité en tant qu'élément de la politique de digitalisation des acteurs de la santé.

WALLONIE SANTÉ a dans cette optique développé le produit CYBER HEALTH, un impératif à nos yeux étant donné l'exposition du secteur de la Santé et de l'Action sociale aux attaques de plus en plus nombreuses.

WALLONIE SANTÉ apparaît dès lors comme un pionnier dans cette matière en adoptant une démarche proactive en vue de renforcer la cybersécurité des établissements de soins et des sociétés actives dans la santé.

Cette démarche s'articule autour de 2 axes :

#### La mise en place d'un produit de financement spécifique : le prêt CyberHealth

WALLONIE SANTÉ apporte une réponse simple et efficace aux besoins d'investissements en matière de cybersécurité par le biais du nouveau prêt CYBER HEALTH qui permet de mobiliser rapidement les moyens financiers nécessaires pour entreprendre les travaux au niveau du matériel de protection IT. Concrètement, ce sont jusqu'à 2 M€ qui sont mobilisables, et ce à des conditions particulièrement avantageuses afin d'apporter un véritable soutien aux institutions de soins dans leurs efforts et leurs besoins.

#### La sensibilisation

- Via la mise à disposition d'un outil diagnostique de sécurité « Board of cyber » qui consiste en un scan gratuit de la vulnérabilité des structures du « portefeuille » de Wallonie Santé – contrat signé avec la société APPROACH BELGIUM pour une durée d'un an, une organisation labélisée par la Région wallonne, certifiée ISO27001 ;

- Via la collaboration avec Cyberwal by Digital Wallonia (programme de cybersécurité de la Wallonie) ;

- Participation à la Cyberweek en octobre 2023 et animation d'un workshop spécifique au secteur de la Santé ;

- Mise en relation les fédérations UNESSA et SANTHEA avec l'ADN pour s'unir et tenir un webinaire commun à destination des plus petites structures qui sont elles aussi victimes de cyberattaques même si cela n'est que peu relayé par les médias.

Pour conclure, il faut rappeler à quel point la pandémie de Covid-19 a été un rappel brutal de la fragilité de nos systèmes de santé et elle témoigne de l'urgence d'agir pour renforcer la résilience. En investissant dans les mesures ici exposées, WALLONIE SANTÉ génère non seulement des opportunités d'emplois et stimulent l'activité économique, mais prépare surtout le secteur des soins aux crises à venir en veillant à garantir et améliorer l'accès aux soins pour les populations les plus vulnérables.

Il est urgent de continuer à investir dans un avenir où la santé de notre planète et celle de nos communautés restent intimement liées.

**135,1 M€**

DE FONDS PROPRES

**128,2 M€**

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS AU 31.12.2023  
(MONTANTS ENGAGÉS)

**100,0 M€**

DE CAPACITÉ DE GARANTIE

**18,75 M€**

EN MISSIONS DÉLÉGUÉES

**235**

DOSSIERS ÉTUDIÉS

**105**

DÉCISIONS FAVORABLES

**68**

DOSSIERS À L'ÉTUDE

**54**

DOSSIERS FINANCÉS

**7**

DOSSIERS  
D'ACCOMPAGNEMENT

**28,5 M€**

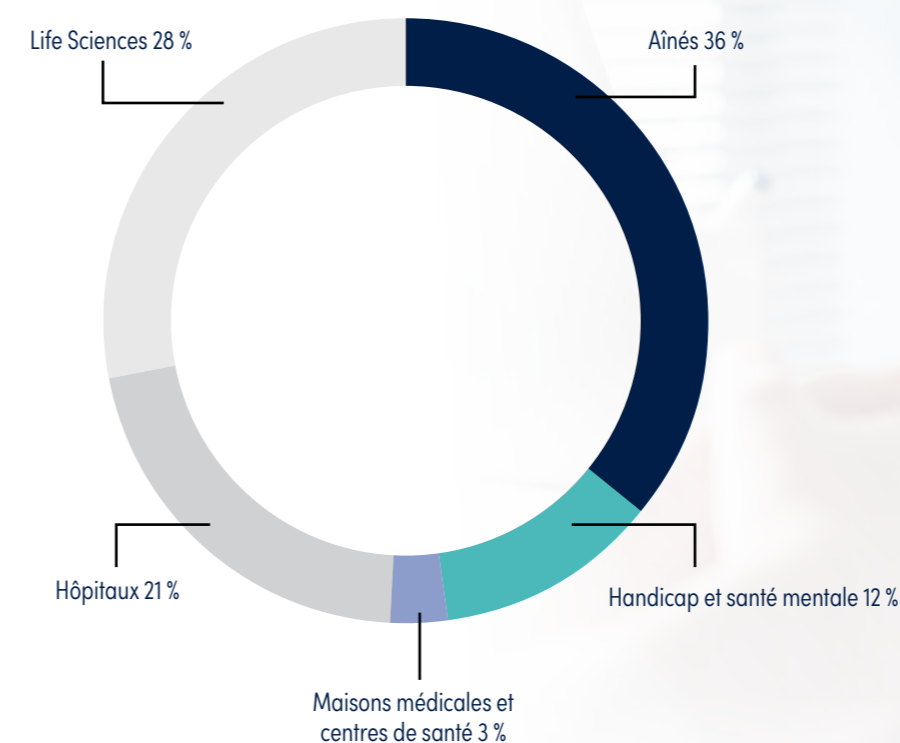
LES FONDS MOBILISÉS POUR L'ENVELOPPE KYOTO AU 31.12.2023

**36 M€**

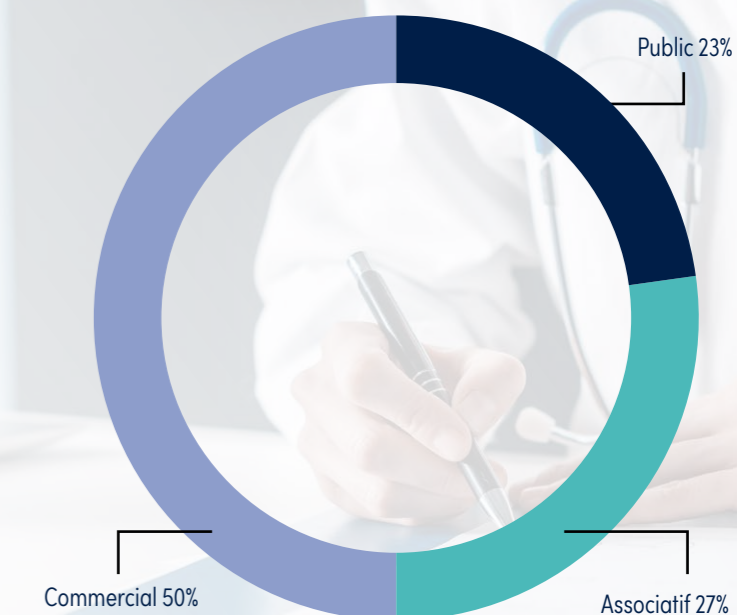
MONTANT DES PRISES DE DÉCISIONS EN 2023  
(TOUTES ENVELOPPES CONFONDUES)

**Nos  
chiffres  
clés**

**INTERVENTIONS DE WALLONIE SANTÉ  
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (%)**



**INTERVENTIONS DE WALLONIE SANTÉ  
PAR FORME JURIDIQUE (%)**



PRÊT CYBER

# Cybersécurité : l'autre combat du secteur de la santé

La cybersécurité est l'un des nouveaux grands enjeux des institutions de soins qui doivent à tout prix esquisser les attaques pour assurer leur fonctionnement et protéger les données de leurs patients. A ces fins, Wallonie Santé se dote de nouveaux outils de soutien.

Depuis plusieurs mois, la cybersécurité est au centre de toutes les attentions, quel que soit le secteur d'activité considéré. Cette forme récente de criminalité est naturellement née de la digitalisation galopante des processus au sein des structures ainsi que de la nécessité de stocker de grandes quantités de données, souvent sensibles, et qui possèdent une grande valeur pour les criminels capables de les capter et de les détourner.

Les cas d'attaques ciblées sont fréquents et ils entraînent souvent une immobilisation totale des structures informatiques, donc des activités. Ces attaques sont particulièrement observables dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale où plusieurs hôpitaux belges ont connu des intrusions d'envergure ainsi que le gel de presque tous leurs outils IT. Or les dommages découlant de ces attaques sont nombreux : interruptions plus ou moins longues des soins (parfois plusieurs semaines), migrations de patients et demandes d'indemnités, fatigue du personnel, frais d'intervention au niveau informatique et exposition à de lourdes amendes en raison de l'incapacité à respecter la protection des données personnelles (RGPD).

Investir dans les équipements de protection contre les attaques de pirates informatiques doit être une priorité, non seulement dans un souci de continuité de l'activité, mais aussi en matière de charge financière puisque les assureurs sont sur le point de durcir leurs conditions d'accès aux contrats « cyber ». À partir d'octobre 2024, la directive européenne NIS2 en matière de cybersécurité devra être transposée dans la loi belge. Toutes les grandes et moyennes entreprises seront contraintes de satisfaire à ces obligations, sous peine de lourdes amendes financières. Enfin, déployer des moyens de protection suffisants constitue aussi un enjeu ESG (Environnement, Social et Gouvernance), en particulier en matière de bonne gouvernance. Et c'est précisément ce que fait WALLONIE SANTÉ avec le tout nouveau prêt CYBER HEALTH qui finance les équipements nécessaires à la protection des institutions.

**WALLONIE SANTÉ apporte une réponse simple et efficace aux besoins d'investissements en matière de cybersécurité**

### UN PRÊT SUR MESURE

WALLONIE SANTÉ apporte une réponse simple et efficace aux besoins d'investissements en matière de cybersécurité par le biais du nouveau prêt CYBER HEALTH qui permet de mobiliser rapidement les moyens financiers nécessaires pour entreprendre les investissements de protection IT (hardware et software spécifiques). Concrètement, ce sont jusqu'à 2 millions d'euros qui sont mobilisables, et ce à des conditions particulièrement avantageuses afin d'apporter un véritable soutien aux institutions. WALLONIE SANTÉ peut aussi intervenir sans une nécessaire contrepartie privée. Elle ne demande en outre aucune garantie ou aucuns frais de dossier.

WALLONIE SANTÉ offre de surcroît à l'ensemble des institutions de son portefeuille qui ont bénéficié d'un financement un « vulnerability scan » des infrastructures en matière de cybersécurité. Illustration avec deux institutions qui ont déjà fait appel à ce prêt.

## Fiche technique

Objet : financement de matériel et/ou logiciel informatique en matière de cybersécurité

Montant : jusqu'à 2M€

Durée : max 5 ans (3 ans pour le software, 5 ans pour le hardware)

Taux fixe attractif

Sans garantie

Avec ou sans cofinancement

Sans frais de dossier

## TEMOIGNAGE

CLINIQUE SAINT-PIERRE  
OTTIGNIESFRANÇOIS DE SLOOVER,  
DIRECTEUR ADMINISTRATION  
& FINANCES

**PRESQUE INEXISTANTS IL Y A QUELQUES ANNÉES, LES RISQUES EN CYBERSÉCURITÉ ONT EXPLOSÉ CES DERNIÈRES ANNÉES. COMMENT VOYEZ-VOUS LES CHOSES ?**

*Historiquement concentrée sur les banques, les administrations et les PME, la cybercriminalité cible désormais les hôpitaux, attirée par leurs données sensibles et leur sécurité informatique souvent défaillante, due à un sous-financement. Consciente de ces nouvelles menaces, la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies a rapidement fait de la cybersécurité une priorité, en renforçant la protection des données des patients et la résilience de ses systèmes d'informations, les risques cybernétiques étant susceptibles de continuer à augmenter, avec des cibles potentielles évoluant au fil du temps.*

**CONCRÈTEMENT, QUE METTEZ-VOUS EN ŒUVRE (DANS LES GRANDES LIGNES) POUR PROTÉGER VOS INSTALLATIONS ET LES DONNÉES DE VOS PATIENTS ?**

*Afin de sécuriser ses installations et les données de ses patients, la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies a adopté plusieurs stratégies, notamment l'installation d'une infrastructure résistante mieux aux attaques, l'amélioration des processus internes pour une meilleure gestion des interactions informatiques, la nomination d'un DPO pour une gestion orientée sécurité, l'adoption d'outils modernes pour détecter les failles de sécurité, et enfin, une augmentation de la conscience collective sur l'importance de la sécurité, en mettant en place des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques de sécurité informatique.*

**LES MONTANTS À INVESTIR SONT ÉLEVÉS. COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS AIDER ?**

*Wallonie Santé a pris la mesure de l'importance et de la pertinence des investissements requis en matière de cybersécurité à la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies. Grâce à un processus de décision souple et à un taux d'intérêt très intéressant, le dossier a été rapidement bouclé à notre plus grande satisfaction.*

## TEMOIGNAGE

CLINIQUE PSYCHIATRIQUE  
DES FRÈRES ALEXIENSBERNADETTE THUNUS  
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIÈRE

**VOUS ÊTES UNE CLINIQUE SPÉCIALISÉE. QUELS SONT LES RISQUES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ POUR VOUS ? SONT-ILS SIMILAIRES À CEUX DES AUTRES HÔPITAUX ? QUELLES SONT LES DIFFÉRENCES ?**

*Les risques en matière de cybersécurité sont similaires à ceux des autres hôpitaux c'est-à-dire, ransomwares, prise de contrôle des systèmes d'information, indisponibilité des systèmes pouvant avoir des implications conséquentes sur la qualité des soins ainsi que sur la connectivité extérieure. Les données personnelles des patients hospitalisés en santé mentale sont hautement sensibles. Une fuite de données serait dramatique pour le parcours de rétablissement de nos patients. Nous travaillons pour, qu'après l'épisode de soins que constitue l'hospitalisation, ils rejoignent leur famille, leur employeur et la société. Il est dès lors nécessaire de se doter d'un équipement informatique efficace et, surtout, mis régulièrement à jour.*

**CONCRÈTEMENT, QU'AVEZ-VOUS MIS EN PLACE ? IMPLIQUEZ-VOUS DIRECTEMENT VOTRE PERSONNEL DANS CETTE TRANSFORMATION ? LES SENSIBILISEZ-VOUS ?**

*Un groupe de travail a été mis en place, composé de collaborateurs issus de différents services chargés de rédiger des politiques en fonction de priorités définies issues de l'évaluation de la maturité des hôpitaux en matière de sécurité de l'information, outil proposé par le SPF Santé publique. Pour ce faire, une connaissance approfondie de l'organisation était indispensable pour identifier les risques. À l'heure actuelle, nous sommes en phase de démarrage et le travail est loin d'être achevé. Le groupe finalise la mise en œuvre d'une politique d'authentification et de gestion des accès regroupant la gestion des identités des utilisateurs, les niveaux d'accès aux ressources ainsi que la mise en place d'un système d'authentification à deux facteurs. En parallèle, ils se sont penchés sur les archives institutionnelles en mettant en place un tableau de tri des archives tant numériques que papier aboutissant sur une politique de classification des données. La sensibilisation du personnel reste malheureusement insuffisante par manque de temps, les équipes sont en surcharge suite à des événements successifs tels que la Covid, la pénurie de personnel soignant et leur priorité reste la présence au chevet du patient.*

**LES MONTANTS À INVESTIR SONT ÉLEVÉS. COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS AIDER ?**

*Le soutien financier fédéral apporté aux hôpitaux est utile, mais reste insuffisant ; Wallonie Santé nous a toutefois permis d'accéder à un prêt à taux compétitif contribuant ainsi à la réalisation d'une partie de nos projets. S'agissant d'un processus d'amélioration continue et qu'en matière de qualité et de sécurité, il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier. Il est essentiel que les modalités de financement et d'accessibilité au crédit se poursuivent à l'avenir.*



# Cybersécurité : D'abord une question de sensibilisation

La sensibilisation à la cybersécurité est cruciale. Il est en effet nécessaire que les institutions prennent conscience des enjeux liés aux risques liés aux cyberattaques. Il faut donc connaître ses forces et ses faiblesses, mais aussi éduquer les utilisateurs sur les risques et les bonnes pratiques pour prévenir d'importantes pertes financières et protéger des données sensibles.

La cybersécurité représente donc un nouvel enjeu pour les institutions de soins qui jusqu'ici se sont trop peu préoccupées des risques liés aux cyberattaques. Il est donc temps de changer et de mettre en place l'équipement et les processus nécessaires à la gestion de ces menaces. David Vanderoost, CEO d'Approach Cyber, une société spécialisée dans la protection informatique et qui accompagne Wallonie Santé dans sa démarche vis-à-vis des institutions de soins, nous dresse un tableau de la réalité.

## INTERVIEW DAVID VANDEROOST

### PRÉSENTEZ-NOUS BRIÈVEMENT LA SOCIÉTÉ APPROACH. QUELLES SONT SES COMPÉTENCES ET SES CHAMPS D'INTERVENTION ?

Approach Cyber, expert en cybersécurité, garantit la protection des données sensibles dans un monde numérique en constante évolution. Notre organisation est labélisée par la Région wallonne, certifiée ISO 27001 tandis que nos solutions complètes renforcent la cyberrésilience de nos clients, couvrant à la fois la prévention, la protection, la détection et la récupération face aux incidents de sécurité (fuite de données, piratage, vol et usurpation d'identité, sabotage, etc.). Forts d'une équipe dynamique d'une centaine de personnes réparties en Belgique et en Suisse, Approach met l'accent sur la sensibilisation et l'éducation qui sont essentielles pour assurer la sécurité numérique et la tranquillité d'esprit face aux menaces digitales croissantes.

### POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER COMMENT VOTRE MÉTHODE DE SCREENING NON INTRUSIF FONCTIONNE POUR DÉTECTER LES VULNÉRABILITÉS ?

Sous l'égide de Wallonie Santé, nous avons mis en place une solution de notation de performance cyber

automatisée. Cette solution rapide et non intrusive, évalue en continu l'exposition des organisations issues du portefeuille de Wallonie Santé aux risques cyber et améliore leur posture de sécurité. Cette solution « voit » en quelque sorte ce qu'une personne verrait de l'extérieur, sans bagage informatique important, et sans trop d'effort.

Cette solution attribue à chaque organisation une note globale, de 0 à 1000, ainsi qu'une note allant de A à E pour différents domaines d'analyse, tels que la surface d'attaque, la messagerie, les vulnérabilités du réseau et des applications exposées, etc. Un tableau de bord permet ensuite à Wallonie Santé de disposer d'une vue globale et de partager les rapports de synthèse avec chaque organisation concernée. Enfin, à côté des risques identifiés, des points d'amélioration et des recommandations sont proposés pour remédier les vulnérabilités et atténuer les risques.

### COMMENT LES MENACES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ ONT-ELLES ÉVOLUÉ AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES ?

La cybersécurité est devenue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale. Le temps où seules les grandes organisations étaient visées est révolu. Les avancées technologiques rapides ont ouvert de

nouvelles opportunités, mais ont également exposé les organisations à des risques croissants en matière de sécurité. Les cyberattaques sont devenues plus sophistiquées et diversifiées, ciblant des secteurs clés tels que les finances, l'énergie, les gouvernements et, de plus en plus, les soins de santé. La Wallonie n'est bien entendu pas épargnée.

### IL SEMBLE QUE LE SECTEUR DE LA SANTÉ SOIT TOUT AUSSI CONCERNÉ QUE LES AUTRES. POURQUOI ?

Le secteur de la santé est autant concerné par la cybersécurité que d'autres industries pour plusieurs raisons. Les données médicales sont très prisées sur le marché noir, contenant des informations personnelles utiles pour le vol d'identité. De plus, la transition vers les dossiers médicaux électroniques accroît la vulnérabilité des systèmes de santé aux cyberattaques. Les interruptions de service peuvent compromettre la sécurité des patients. En outre, le manque de ressources et de formation en cybersécurité rend les établissements de santé particulièrement exposés. La directive NIS 2, qui vise à renforcer la cybersécurité dans les secteurs critiques, souligne l'importance de protéger les infrastructures de santé contre les cybermenaces.



DAVID VANDEROOST  
CEO D'APPROACH CYBER

## La sensibilisation et la formation du personnel sont cruciales pour la cybersécurité

**ACTUELLEMENT, CE SONT SURTOUT LES HÔPITAUX QUI FONT L'OBJET DE CYBERATTAQUES. MAIS ON S'ATTEND PROBABLEMENT À CE QUE CES MENACES S'ÉTENDENT AUSSI AUX STRUCTURES PLUS PETITES QUI SONT MOINS BIEN, VOIRE PAS DU TOUT PROTÉGÉES ?**

*Actuellement, les cyberattaques ciblent principalement les hôpitaux, attirés par leurs vastes bases de données médicales et leurs systèmes informatiques complexes, leur environnement ouvert au public, est souvent difficile à sécuriser. Cependant, les petites structures de santé (les maisons de repos par exemple) sont également des cibles de choix pour les cyberattaques en raison de leur sécurité informatique moins développée et de leurs ressources plus limitées. Même si elles traitent moins de données, celles-ci restent sensibles et peuvent servir dans le cadre d'activités frauduleuses. De plus, en tant que maillons faibles, elles peuvent être exploitées pour accéder à des réseaux plus vastes (attaque sur la chaîne logistique).*

**DANS QUELLE MESURE PENSEZ-VOUS QUE LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DU PERSONNEL SONT CRUCIALES POUR LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES INFORMATIQUES. ET COMMENT VOTRE ENTREPRISE CONTRIBUE-T-ELLE ÉVENTUELLEMENT À CELA ?**

*La sensibilisation et la formation du personnel sont cruciales pour la cybersécurité. Les employés constituent souvent le maillon faible. Notre entreprise propose des programmes de sensibilisation personnalisés, des sessions de formation sur mesure et des simulations d'attaques (sur le Phishing par exemple) pour renforcer les compétences en sécurité. Nous développons également du matériel de sensibilisation engageant et des conseils à destination du réseau Wallonie Santé. En éduquant le personnel, nous aidons nos clients à réduire les risques d'attaques et à promouvoir une culture de sécurité forte.*

**QUELLES SONT LES ÉTAPES CLÉS QUE VOUS RECOMMANDEZ À VOS CLIENTS EN CAS DE DÉTECTION D'UNE FAILLE DE SÉCURITÉ, ET COMMENT VOTRE ENTREPRISE LES ASSISTE-T-ELLE DANS CE PROCESSUS ?**

*En cas de détection d'une vulnérabilité, nous recommandons à nos clients les étapes suivantes : évaluation de la vulnérabilité, analyse des risques potentiels, mise en œuvre de correctifs appropriés (par exemple un « patch »), suivi et validation des mesures prises. Il faut également noter que de nombreuses vulnérabilités découlent de lacunes en gestion et gouvernance. Une mauvaise allocation des ressources, des politiques de sécurité inefficaces et un manque de sensibilisation peuvent exposer les systèmes aux risques. Une gouvernance solide et une gestion proactive sont essentielles pour identifier, prévenir et remédier à ces vulnérabilités.*

**AVEC L'ÉVOLUTION CONSTANTE DES RÉGLEMENTATIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES (COMME LE RGPD), COMMENT ASSUREZ-VOUS QUE VOS AUDITS SONT TOUJOURS EN PHASE AVEC LES DERNIÈRES EXIGENCES LÉGALES ?**

*Nous assurons régulièrement que nos services et audits restent conformes aux dernières réglementations sur la protection des données, comme le RGPD, en surveillant la jurisprudence. Notre équipe dédiée de juristes et de spécialistes en conformité, notamment pour le RGPD et NIS2, veille à maintenir nos pratiques à jour et à garantir le respect des exigences légales en vigueur.*

**ENFIN, QUELLES TENDANCES OU TECHNOLOGIES ÉMERGENTES VOYEZ-VOUS INFLUENCER LE PLUS L'AVENIR DE LA CYBERSÉCURITÉ, PARTICULIÈREMENT DANS LES CONTEXTES MOINS SÉCURISÉS COMME LES PETITES ENTREPRISES OU INSTITUTIONS ?**

*L'intelligence artificielle (IA) devient de plus en plus importante pour détecter et prévenir les attaques, mais elle peut aussi être utilisée par les attaquants pour des activités malveillantes telles que les deep fakes. La sophistication croissante des attaquants, souvent avec une éthique moindre, nécessite des défenses plus robustes. De plus, les tendances géopolitiques actuelles, comme les tensions et guerres entre les nations, influencent également le paysage de la cybersécurité, avec des attaques potentiellement plus ciblées et agressives contre le monde Occidental.*

# L'enjeu de devenir green

L'émergence des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le secteur de la santé représente une évolution significative et positive.

Dans l'ensemble, l'intégration des facteurs ESG dans le secteur de la santé témoigne d'un engagement croissant envers la durabilité, la responsabilité sociale et la bonne gouvernance. Sur le plan environnemental, les acteurs du secteur de la santé se doivent aussi d'embrasser de nouvelles approches et de nouvelles technologies pour réduire leur empreinte environnementale, favoriser des pratiques durables, promouvoir une santé globale et assurer leur pérennité financière. Des initiatives telles que la réduction des déchets médicaux, la rénovation des bâtiments ou des constructions « zéro carbone », l'adoption de sources d'énergie renouvelables ou la promotion de modes de transport écologiques contribuent à la création d'un système de santé plus respectueux de l'environnement.

Cette transition, axée sur l'atténuation des risques et l'adaptation aux défis environnementaux, sociaux et économiques, n'est pas seulement bénéfique pour l'environnement et la santé publique, mais elle offre également des opportunités d'innovation et de croissance économique. En effet, en investissant dans des solutions durables et en adoptant une approche proactive face aux défis futurs, le secteur de la santé peut aussi jouer un rôle essentiel dans la création d'un avenir plus sûr, plus sain et plus prospère pour la collectivité.

## UN RÔLE À JOUER

Outre les aspects environnementaux, l'efficacité énergétique comporte également une dimension économique essentielle pour toutes les structures du secteur à fortiori dans le contexte de crises actuelles. Celles qui souhaitent réduire de manière significative leurs dépenses en énergie, doivent investir dans des travaux économiseurs d'énergie. Dans ce contexte, WALLONIE SANTÉ a un rôle majeur à jouer pour répondre aux besoins financiers nécessaires à la réalisation de tels objectifs. Ainsi, en 2023, notre organisation a adapté sa gamme de produits en maintenant des offres telles que le prêt Green Photovoltaïque et le prêt Green Health. Ces produits continuent à offrir des taux avantageux pour soutenir les structures désireuses de passer à l'action dans ces domaines.

WALLONIE SANTÉ propose des produits financiers innovants qui contribuent à la transition écologique du secteur de la santé. En Belgique, le secteur de la santé est un contributeur significatif aux émissions de gaz à effet de serre (entre 5 et 7% des émissions). C'est pourquoi les solutions de financement vertes telles que le prêt Green Photovoltaïque et le prêt Green Health sont d'une importance cruciale. Ces produits offrent des opportunités uniques aux structures du secteur. En effet,

WALLONIE SANTÉ propose des produits financiers innovants qui contribuent à la transition écologique du secteur de la santé

cette approche novatrice de la finance durable dans laquelle WALLONIE SANTÉ a décidé de s'inscrire permet aux acteurs de conjuguer leurs objectifs économiques avec leurs engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale, contribuant ainsi à un avenir plus durable et plus sain pour tous.

## 3.000 TONNES DE CO<sub>2</sub>

En termes d'impact écologique, les dispositifs financiers déployés en 2023 ont été déterminants. Les projets financés ont permis d'épargner plus de 3.000 tonnes de CO<sub>2</sub>, ce qui équivaut à pratiquement 360 fois le tour du monde en avion !

WALLONIE SANTÉ entend aller plus loin. Cette approche continuera à évoluer dans les années à venir. Car il est évident que la transition prendra de l'ampleur et que de nouveaux besoins apparaîtront. WALLONIE SANTÉ y répondra avec créativité et ambitions.

## TEMOIGNAGE LES CERISIERS

### POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ D'INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ? QUEL EST L'OBJECTIF ?

*L'objectif de cette décision était de faire des économies financières. Notre contrat de fourniture en électricité à prix fixe se terminant fin 2023, le coût de nos factures allait s'envoler. Nous avons donc prévu une installation de 82 panneaux photovoltaïques sur nos toits, pour une puissance de 35,67 kWc.*

*Notre installation a été réalisée fin 2023. Nous consommons en priorité l'électricité que nous produisons, diminuant ainsi l'utilisation de l'électricité de notre distributeur. Depuis le début de l'année, nous constatons une diminution croissante, du montant de nos factures, fonction de l'augmentation de luminosité, avançant dans la saison.*

*Cette action a aussi exposé notre volonté de développement dans le cadre écologique.*

### COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS AIDER ?

*Wallonie Santé a permis cette réalisation pour un montant de presque 42 000 euros à un taux préférentiel de 2%, ce qui est très intéressant actuellement.*

*Madame Deneil de Wallonie Santé, nous a accompagnées pour constituer le dossier de demande de crédit. Elle a même pris contact avec notre expert-comptable, pour certaines précisions. Wallonie Santé s'est montrée très professionnelle, toujours aidante et serviable ainsi que compréhensive, devant la complexité de ce dossier.*

### QUE CONSEILLEZ-VOUS AUX AUTRES INSTITUTIONS DE SOINS QUE N'AURAIENT PAS ENCORE INVESTI DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

*Nous ne sommes qu'au début de notre exploitation et production d'électricité. Nous ne mesurerons les résultats qu'après une année entière, mais ils sont prometteurs. Notre installation devrait être rentable dès la troisième année selon notre tableau de rentabilité, ce qui serait vraiment appréciable. Cette démarche facilitée par Wallonie Santé permet d'inscrire les sociétés dans le développement durable pour des économies en termes de CO<sub>2</sub>.*

### L'AVIS DE CAROLINE DENEIL

*La décarbonation du secteur de la santé d'ici 2040 est un défi ambitieux et nécessaire. En combinant des mesures technologiques, logistiques et culturelles, il est possible de transformer ce secteur en un modèle de durabilité, tout en continuant à garantir des soins de qualité. La santé de la planète et celle des populations sont intrinsèquement liées, et c'est en les préservant conjointement que nous assurerons un avenir sain pour tous. Dans ce contexte et dès aujourd'hui, Wallonie Santé a un rôle à joué en supportant les structures dans leurs projets de transition en proposant des prêts spécifiquement conçus pour encourager la décarbonation du secteur, et favoriser ainsi les pratiques durables et responsables.*



# L'accompagnement comme levier de développement

**En 2023, Wallonie Santé a franchi une étape majeure en faisant évoluer ses missions. Au panel de produits et de services, s'ajoute désormais l'accompagnement personnalisé des structures de soins afin de mieux les orienter et doper leur développement.**

La nouvelle mission de Wallonie Santé marque le début de la construction d'un véritable écosystème de l'accompagnement dans le secteur de la santé en Wallonie. Cette nouvelle démarche vise à devenir rapidement l'un des piliers essentiels de l'offre de services de Wallonie Santé. Cette mission prouve une nouvelle fois l'engagement continu et la capacité d'innovation de Wallonie Santé, particulièrement à la lumière des défis identifiés dans le cadre de ses relations avec les acteurs du secteur des Soins de Santé et de l'Action sociale, situation d'autant plus marquée aujourd'hui par le fait que ces derniers ont été affectés par les répercussions des différentes crises financières et énergétiques.

Le volet accompagnement constitue aussi une réponse au constat de l'inadéquation actuelle entre les besoins d'accompagnement des structures et les dispositifs existants qui nécessitent de mettre en place des systèmes plus adaptés.

## DE NOMBREUSES RAISONS

Les raisons de cette inadéquation sont multifactorielles : la diversité des besoins en accompagnement, le manque de connaissance des acteurs sur les dispositifs existants (et inversement : les acteurs traditionnels de l'accompagnement méconnaissent le secteur de

la santé), leur visibilité limitée, voire les contraintes liées au financement, etc. Bien que des organisations professionnelles et des entreprises de services existent déjà pour répondre à certains besoins, leur rôle et leurs limites demeurent à ce jour méconnus, en particulier pour les entreprises à but social qui évoluent au cœur de ce secteur spécifique.

Face à ce constat, Wallonie Santé s'engage à identifier les acteurs de l'accompagnement, à accroître leur visibilité et leur impact en créant des interconnexions entre ceux-ci et les structures du secteur de la santé. En étroite collaboration avec les institutions, les entreprises sociales, les professionnels de la santé et les experts du domaine, Wallonie Santé vise à construire un réseau solide et dynamique, capable de répondre efficacement aux besoins spécifiques, et ce quel que soit le stade de maturité de l'institution (création, croissance, difficultés, transmission, etc.).

## DE MULTIPLES ENJEUX

Dans un monde en constante évolution, l'enjeu de cette nouvelle mission est double : d'une part, permettre aux structures d'identifier les opportunités et, d'autre part, les soutenir dans la mise en œuvre des solutions adaptées. Dans cette perspective, Wallonie Santé se fixe pour

**Wallonie Santé élargit son éventail de missions et de compétences pour proposer un écosystème complet d'accompagnement aux structures qui en signalent le besoin**

mission de créer un écosystème constitué d'opérateurs de l'accompagnement, avec l'ambition d'animer un réseau de plus en plus dense et connecté. En parallèle, Wallonie Santé projette également de mettre à disposition sa propre expertise dans le cadre d'une démarche « Smart Money » en soutien au développement du secteur.

Cette démarche intégrée vise non seulement à structurer l'accompagnement, mais aussi à renforcer les collaborations régionales entre les acteurs de l'accompagnement, qu'ils soient publics ou privés, à apporter des ressources, des compétences spécifiques ainsi que de donner accès à un réseau pour répondre aux besoins variés et offrir un service de qualité.

Wallonie Santé élargit son éventail de missions et de compétences pour proposer un écosystème complet d'accompagnement aux structures qui en signalent le besoin.

Cette approche englobe divers domaines tels que les finances, la durabilité et la gouvernance, et propose des conseils avisés, des outils de support à la décision, des formations spécialisées, des opportunités de réseautage, et bien plus encore.

L'objectif est de fournir aux organisations les moyens nécessaires pour réussir leurs projets dans un

environnement en constante évolution et assurer leur pérennité dans un contexte complexe et aussi incertain.

## L'AVIS DE CAROLINE DENEIL

En 2023, Wallonie Santé s'est engagée à redonner visibilité et stabilité au secteur des soins de santé, en aidant les porteurs de projets à naviguer dans un environnement en constante évolution. Nous proposons un accompagnement adapté qui, grâce au partage de connaissances et d'expériences, vise à aider les structures à identifier les opportunités et à mettre en œuvre des solutions appropriées. Notre ambition est de renforcer les partenariats et d'améliorer la résilience du secteur de la santé face aux défis actuels.

# Un partenariat de long terme pour le secteur du handicap



**WALLONIE SANTÉ s'est engagée en 2022 aux côtés de CAP48, de la banque CBC et du Cabinet régional de la Santé pour cofinancer la transition énergétique des institutions d'accueil de personnes porteuses de handicap. Dans un premier temps, il s'agissait de financer plusieurs projets de grande ampleur à la suite d'un appel. Ce sont 4 candidatures qui ont été retenues. Voici l'état d'avancement des projets retenus.**

En 2022, Wallonie Santé, CAP48, la banque CBC et le Cabinet ministériel régional de la Santé s'unissaient afin de soutenir la transition énergétique dans le secteur du handicap. Il n'aura échappé à personne que l'efficacité énergétique est un défi important, aussi pour nos institutions de soins de santé. Dans ce contexte, le financement de mesures améliorant l'efficacité et l'efficience énergétique des établissements de soins de santé constitue un des maillons incontournables pour la mise en œuvre des politiques de transition énergétique. Pour ce faire, le projet de rénovation énergétique globale (Projet REG) a été mis en place sur base d'une alliance quadripartite avec l'objectif de cofinancer des investissements relatifs à la performance énergétique de bâtiments destinés à l'accueil de personnes handicapées. L'objectif de cette association est triple : améliorer la qualité de vie des résidents, réduire l'empreinte carbone liée à l'activité et diminuer les coûts de fonctionnement. Dans ce cadre, CAP48 et le Cabinet régional de la Santé interviennent conjointement via un don pour 20% du montant total (avec un montant maximal à hauteur de 200.000€) tandis que Wallonie Santé et CBC cofinancent sous forme de prêts le solde des travaux.

4 projets sélectionnés lors du premier appel à projets. L'objectif de cette première phase pilote était de financer des travaux d'économies d'énergie de grande ampleur (avec un investissement de minimum 750.000 € par projet) de 4 à 5 institutions dans le secteur du handicap en 2023. Ce sont 4 structures qui ont été sélectionnées sur base de plusieurs critères, dont l'approche globale du projet visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Début 2023, quatre institutions ont donc été sélectionnées. Il s'agit de La Maisonnée, Champs Libres, Les Hautes Ardennes et Château Vert. Les travaux envisagés visent notamment la rénovation des bâtiments. La Maisonnée par exemple a un bâtiment dédié aux activités qui date et a nécessité donc d'importants travaux de rénovation. L'ASBL Champs Libres a quant à elle pas moins de 4 bâtisses à rénover qui accueilleront notamment des installations photovoltaïques tout comme ce sera le cas pour La Maisonnée. Les deux autres projets sont encore en instruction, mais ils devraient rapidement déboucher sur du concret pour là aussi réaliser de sérieuses économies d'énergie. Château Vert par exemple ambitionne de réduire ses consommations de près de -52%, aussi avec l'installation d'une chaudière biomasse. Au total, pour ces quatre projets, ce sont 563 tonnes de CO<sub>2</sub> par

**WALLONIE SANTÉ démontre une fois de plus par ce projet de collaboration sa capacité de réaction, d'adaptation et d'écoute des besoins du secteur**

an qui seront économisées et jusqu'à 18.768 tonnes de CO<sub>2</sub> en approche cycle de vie selon les estimations des auditeurs. Il ne s'agit ici que d'un premier appel à candidatures, le deuxième appel ayant déjà été lancé courant de l'année et finalisé fin 2023 avec la décision du jury de CAP48 de sélectionner trois institutions supplémentaires. Il est prévu que cette collaboration fructueuse au bénéfice du secteur de la Santé et de l'Action sociale ne s'arrête pas là et perdure. A fortiori dans le contexte de crise énergétique actuelle où l'ensemble du secteur subit de plein fouet la hausse des coûts de l'énergie, WALLONIE SANTÉ démontre une fois de plus par ce projet de collaboration sa capacité de réaction, d'adaptation et d'écoute des besoins du secteur en apportant des solutions innovantes aux côtés de partenaires solides et crédibles en vue de faciliter le bouclage de financement et, in fine, encourager les structures à améliorer leurs performances énergétiques.

## TEMOIGNAGE

# LA MAISONNÉE

### LA MAISONNÉE EST UNE INSTITUTION D'ACCUEIL POUR PERSONNES HANDICAPÉES ? POUVEZ-VOUS DÉCRIRE BRIÈVEMENT VOTRE ACTIVITÉ ET VOS PRIORITÉS ?

L'ASBL La Maisonnée, subventionnée et agréée par l'AViQ, accueille 49 résidents âgés de 17 à 77 ans, présentant différents niveaux de handicap mental. Elle met l'accent sur le développement des compétences individuelles de chaque résident, en proposant une variété d'ateliers et d'activités, tels que le jardinage, le cinéma, la cuisine, les arts graphiques et la participation aux Special Olympics, dans le but d'épanouir et de valoriser leur potentiel.

### POURQUOI AVOIR CANDIDATÉ POUR L'APPEL À PROJET DE CAP 48 ?

Le bâtiment du secteur Travail a été construit il y a plusieurs décennies, à une époque où les normes en matière d'efficacité énergétique et de matériaux durables étaient moins strictes. Au fil des années, le bâtiment a montré des signes évidents de vétusté et de dégradation. La toiture en amiante est non seulement un danger potentiel pour la santé, mais elle a également causé des problèmes de fuites, entraînant des dégâts structurels et des infiltrations d'eau lors de fortes pluies. En raison de l'inefficacité énergétique du bâtiment, les coûts de chauffage et de climatisation ont augmenté de manière significative, impactant les finances de manière négative. C'est pourquoi nous avons candidaté pour l'appel à projet de CAP48.

### QUELS SONT VOS PROJETS EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR VOS INFRASTRUCTURES ?

Le projet de rénovation vise à moderniser le bâtiment de manière proactive en le rendant économe en énergie et durable. Il comprend l'ajout d'une isolation thermique de haute qualité, le remplacement de la toiture en amiante par une toiture étanche, et la réparation des zones endommagées. La structure du bâtiment sera renforcée pour assurer sa stabilité à long terme, tout en préservant son caractère esthétique. En résultat, le bâtiment sera transformé en un espace moderne, éco-énergétique et sûr, répondant aux normes de durabilité actuelles.

### POUR VOUS, CETTE AIDE/FINANCEMENT EST IMPORTANTE ?

La rénovation énergétique en cours, d'un coût total de 860 000 euros, offre l'opportunité de rendre nos ateliers plus ergonomiques, alignés sur les besoins spécifiques de nos résidents. Dans le cadre de cette rénovation, 20% de la somme totale, soit 172 000 euros, sont pris en charge par Cap48 et la Région wallonne. Le reste, représentant le montant du prêt que nous avons contracté sur une période de 12 ans auprès de la banque CBC et Wallonie Santé, s'élève à 688 000 euros. Sans l'aide financière de CAP 48 et la Région wallonne, ces travaux importants n'auraient pu être entrepris maintenant.

### QUEL MESSAGE AIMERIEZ-VOUS PARTAGER AVEC LES INSTITUTIONS SIMILAIRES AUX VÔTRES ?

En tant que projet pilote, nous avons identifié quelques ajustements à réaliser, notamment la prise en compte de délais plus flexibles aux différentes étapes du projet et l'inclusion des frais supplémentaires tels que les honoraires d'architecte, les demandes de permis, et les frais de notaire dans les devis. Cependant, nous sommes pleinement soutenus par nos partenaires, notamment CAP48, la Région wallonne et Wallonie Santé, qui ont joué un rôle essentiel dans la préparation et le suivi administratif de ce projet de rénovation énergétique, notamment grâce à un monitoring financier précis sur nos moyens financiers, réalisé par Wallonie Santé.

**En raison de l'inefficacité énergétique du bâtiment, les coûts de chauffage et de climatisation ont augmenté de manière significative, impactant les finances de manière négative. C'est pourquoi nous avons candidaté pour l'appel à projet de CAP48.**



PASCALE COPPEZ  
RESPONSABLE FINANCIÈRE





# Témoignages



FOYER LE REBJOU

# Les petits ruisseaux font les grandes rivières

**En matière de transition énergétique, il n’y a pas que les grands projets qui comptent. Chacun peut contribuer à l’échelle de son institution sachant que les gains sont proportionnels à l’investissement. L’initiative du Foyer d’accueil Le Rebjou est un bel exemple. Ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ?**

WALLONIE SANTÉ intervient pour tous les types de structures de la santé ou de l’action sociale en Wallonie. Au sein de notre organisation, il faut comprendre qu’il n’y a pas de gros dossier et que nous investissons avec le même engagement, quel que soit le montant. Pour ce qui concerne la transition énergétique, tout le monde doit y passer et peu importe la taille de l’institution. La preuve avec le foyer d’accueil pour personnes handicapées Le Rebjou (20 lits) qui a mis en œuvre un petit projet photovoltaïque de 32 panneaux. Les porteurs de projet ont ceci d’intéressant : leur approche est d’investir de manière responsable, durable et rentable dans leur bâtiment. Bref, ceux-ci misent sur l’intelligence et le long terme. Ce qui se doit évidemment d’être soutenu !

**VOUS ÊTES UNE PETITE INSTITUTION D’ACTION SOCIALE ? QUELLE IMPORTANCE REVÊT POUR VOUS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?**

*La transition écologique est importante au niveau institutionnel, car elle nous permet à tous, personnel et usagers, d’agir à un niveau citoyen et de développer un mode de consommation durable des ressources, qu’elles soient énergétiques ou naturelles. Il s’agit de se détacher*



**ANTONY VOLPIN**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Notre installation couvre environ 30% de nos besoins en électricité**

*de la dépendance aux énergies fossiles, de privilégier les matériaux durables ou encore de consommer moins. S’engager pour la transition écologique relève dès lors parfois du casse-tête notamment en termes de changement d’habitudes ou encore de ressources financières.*

**VOUS AVEZ IMPLANTÉ UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE. POUVEZ-VOUS NOUS DIRE QUEL APPORT ET QUELS BÉNÉFICES CELLE-CI POURRA VOUS APPORTER ?**

*Les bénéfices sont multiples. Il y a d’abord la réduction de notre consommation en énergie, notre installation couvre environ 30% de nos besoins en électricité. Il y a ensuite le gain financier avec une rentabilisation des panneaux en 4 ans et un revenu annoncé de 26% par an. Il faut encore citer l’optimisation de la valeur du bâtiment et, enfin, la diminution de l’impact environnemental : en consommant moins d’énergie fossile, nous contribuons à la diminution des gaz à effet de serre.*

**COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS AIDER ?**

*Via le prêt Green Photovoltaïque, Wallonie Santé a permis à une petite structure comme la nôtre ne disposant pas d’une trésorerie nous permettant une grande marche de manœuvre au niveau des investissements de pouvoir malgré tout entamer cette transition écologique.*

**PENSEZ-VOUS QUE LE SECTEUR DE LA SANTÉ EST SUFFISAMMENT SENSIBLE ET CONSCIENT DU BESOIN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ? QUEL CONSEIL DONNERIEZ-VOUS À VOS COLLÈGUES, SPÉCIALEMENT AUX INSTITUTIONS DE PLUS PETITE TAILLE ?**

*La situation du secteur de la santé est paradoxale, car même si son rôle est de soigner et d’accompagner des patients, il contribue, se faisant, au changement climatique et nuit par là à la santé. Prendre conscience que l’on fait partie du problème est une première étape, la suite logique est de mettre en œuvre, chacun à son échelle et selon ses moyens, des solutions pour y répondre.*

## LAVIS DE CARINE SCHADECK

Dans le secteur des soins de santé, la transition énergétique s’avère cruciale, y compris pour les petites structures. Ces dernières jouent un rôle clé dans l’offre de soins et méritent une attention particulière. C’est le cas notamment des institutions pour personnes en situation de handicap, confrontées à des défis importants. Parmi elles, les institutions pour personnes porteuses de handicap représentent un exemple. Leur modernisation énergétique n’est pas seulement un impératif écologique, mais aussi une question d’équité sociale. En adoptant des technologies écoresponsables, ces établissements peuvent non seulement réduire leur empreinte carbone, mais aussi réaliser des économies substantielles. Ces économies peuvent ensuite être réinvesties pour améliorer la qualité des soins. Ainsi, la transition énergétique dans ces structures modestes contribue à une double victoire : un pas de plus vers un avenir durable et un meilleur accueil pour les personnes les plus vulnérables.



## Fiche technique

Institution : Foyer Le Rebjou

Secteur : Privé associatif

Type : Centre d’accueil (handicap)

Localisation : Gembloux

Site web : <https://www.gembloux.be/>

[loisirs/vie-associative/directory-association/Handicap/le-rebjou](https://www.gembloux.be/loisirs/vie-associative/directory-association/Handicap/le-rebjou)

L'IMMOBILIÈRE PUBLIQUE

# Investissement de long terme

Intercommunale commune aux villes et CPAS de Seraing, Neupré, Huy et Marchin, l'Immobilier Publique met les bouchées doubles dans l'accueil des seniors et des personnes à mobilité réduite. Pour assurer cette activité sur le long terme, l'organisme vient de concrétiser une acquisition qui offrira 20 nouvelles unités de logement à prix abordable. Un projet sociétal qui devait être soutenu.

En Belgique, le vieillissement de la population constitue un défi majeur, surtout en Wallonie où, selon les projections, près de 30% des habitants auront plus de 65 ans d'ici 2030. Cela souligne l'urgence d'investir dans l'encadrement des seniors, en particulier en matière de logements abordables. Ces investissements sont cruciaux non seulement pour assurer la dignité et la qualité de vie des aînés, mais aussi pour répondre à une demande croissante. Des logements adaptés, sécurisés et abordables permettent aux seniors de vivre de manière autonome tout en ayant accès à des soins et des services essentiels. Cela contribue à leur bien-être, réduit la pression sur les soins de santé traditionnels et favorise l'intégration sociale. Par ailleurs, l'encadrement adapté des seniors stimule l'économie locale et crée des emplois, notamment dans les secteurs de la santé,

du social et du bâtiment. Investir dans ce domaine en Wallonie est donc non seulement une réponse à un besoin sociétal, mais aussi une opportunité de développement économique durable, bénéfique pour l'ensemble de la communauté. C'est dans ce cadre que WALLONIE SANTÉ co-investit aux côtés de la Banque ING dans le projet de construction de 20 unités de vie destinées à des aînés par l'Intercommunale des villes de Seraing, Neupré, Huy et Marchin. Explication avec Evri Profetta, Fonctionnaire Dirigeant Local a.i. AGILIS Gestion Immobilière.

INTERVIEW **EVRI PROFETTA**, FONCTIONNAIRE DIRIGEANT LOCAL A.I. AGILIS GESTION IMMOBILIÈRE



Le consortium ING/Wallonie Santé nous a apporté un soutien crucial dans la concrétisation de notre projet via un financement adéquat

**QUEL EST POUR VOUS L'ENJEU DE RENFORCER L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES AÎNÉS ? A QUELLE SITUATION L'INTERCOMMUNALE EST-ELLE CONFRONTÉE ?**

Les partenariats entre les acteurs publics du logement et les acteurs privés de la promotion immobilière peuvent prendre de multiples formes, tel que la mise à disposition d'un terrain par l'autorité publique en échange de logements une fois ceux-ci créés par exemple. Participent également de cette logique les charges d'urbanisme imposées par l'autorité publique à l'occasion de la délivrance de permis, comme l'obligation d'aménagement de voiries ou l'obligation de mise en vente, à des prix conventionnés, d'un pourcentage minimum des logements construits dans les grands projets de construction ou de rénovation.

## L'objectif est de faire progressivement en sorte que nos locataires d'aujourd'hui soient les résidents de demain



L'intercommunale ambitionne d'apporter sa contribution à l'élaboration de tels PPP, pour autant bien entendu qu'elle soit sollicitée, ce qui est le cas dans le cadre de la présente opération. Sont particulièrement recherchés les projets qui permettent de lutter contre les chancres urbains et/ou le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, comme les résidences-services ou assimilé, favorisant sur les territoires l'émergence d'une véritable « Silver Economy ». La grande majorité des locataires de l'intercommunale sont déjà âgés de plus de 65 ans. Les besoins de services spécifiques liés au troisième âge ne doivent pas être négligés, dans la mesure où ceux-ci participent de leur bien-être, du bien-être de leurs proches et, plus largement, de la cohésion sociale de notre société. Aussi, il est recherché, dans le cadre de processus impliquant la participation des locataires, la rencontre de certains des principaux services attendus par ceux-ci (ex : coiffeur, pédicure, etc.). L'objectif est de faire progressivement en sorte que nos locataires d'aujourd'hui soient les résidents de demain. Dans ce contexte et dans un souci de mieux rencontrer et de développer les services rendus à ses clients, la création d'une régie de travaux et services offrant aux locataires et à l'intercommunale des services et travaux à prix coûtant, a été poursuivie. Cette régie portant le nom d'« AGILIS Intendance Immobilière ASBL » a vu le jour le 13 mai 2020. Elle comprend aujourd'hui une vingtaine de membres de personnel.

### CONCRÈTEMENT, EN QUOI CONSISTE LE PROJET DE CONSTRUCTION DE MODAVE ? C'EST UN BUDGET IMPORTANT ?

L'Intercommunale, à la demande de la commune de Modave, acquiert l'immeuble à construire de 20 unités de logement pour un montant de 3,5 M€. La commune garantit les engagements pris par l'Intercommunale auprès de l'organisme de financement et les éventuels déficits liés à l'exploitation de l'immeuble.

Au terme du remboursement du crédit, la commune a la faculté de récupérer la propriété de l'immeuble sur simple demande ou de laisser le bien en gestion à l'Intercommunale. Pour certains des associés de l'Intercommunale, ce type de budget peut s'avérer conséquent. Celle-ci, dans la poursuite de ses développements, cherche à devenir un outil de gestion à l'usage de ses associés visant, notamment : la création et à la rénovation d'unités de logements à prix abordables, s'inscrivant dans le cadre de politiques sociales, de développements durables et de rénovations urbaines, la participation à la concrétisation de projets urbains mixtes (logements/commerces/bureaux).

### COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS SOUTENIR DANS CE PROJET ?

Le consortium ING/Wallonie Santé nous a apporté un soutien crucial dans la concrétisation de notre projet via un financement adéquat, adapté aux besoins de l'Intercommunale aux conditions avantageuses. Par ailleurs, nous avons bénéficié de conseils précieux tout au long du processus nous aidant à optimiser l'aspect financier de la gestion du projet. Ce partenariat a été essentiel pour la réussite globale de la construction de l'immeuble.

### AVEZ-VOUS D'AUTRES PROJETS SOCIÉTAUX OU AMBITIONS EN COURS ?

L'Intercommunale ambitionne un développement sensible de ses activités et son développement est néanmoins conditionné par la concrétisation de nouveaux projets. Dans ce cadre, outre la gestion et l'entretien récurrents de son patrimoine existant, l'Intercommunale ambitionne de mener les développements suivants : accroître le nombre de biens de son patrimoine immobilier géré, que ce soit dans le cadre de détentions de propriétés ou de prises en gestion, devenir un outil à l'usage de ses associés (outil de financement de projets immobiliers au service de ses associés, outil de rénovation urbaine axée sur les logements publics et privés et facilitateur à l'émergence de partenariats publics/privés en vue de la création de nouveaux logements à prix abordables), devenir un moteur dans la mise en place de synergies renforcées entre les acteurs publics du logement et devenir un adjuvant du développement de liens sociaux et de la cohésion sociale.



## LAVIS DE LARA COLLARD

Les projets comme celui qui concerne L'Immobilière Publique sont d'importance capitale pour l'avenir de la Wallonie. Dans un contexte de vieillissement généralisé de la population, il faut trouver les ressources et les projets à développer pour assurer l'encadrement et la qualité de vie de nos aînés. C'est là l'objectif de L'Immobilière qui mobilise beaucoup d'énergie pour renforcer son offre. Pour WALLONIE SANTÉ, c'est aussi une nouvelle étape dans le développement de notre activité, car c'est la première fois que nous entrons dans un marché public. Mais c'est notre objectif : toujours mieux nous diversifier pour répondre aux besoins.

## Fiche technique

Institution : L'Immobilière Publique

Secteur : public

Type : Accueil seniors et personnes à mobilité réduite

Année de lancement des activités : 2006

Localisation : Villes et CPAS de Seraing, Neupré, Huy et Marchin

Site web : <https://conciergerieasbl.be/>

## IHP

# Les IHP, outils d'épanouissement en santé mentale en Wallonie



**Les initiatives d'habitation protégée (IHP) constituent un véritable progrès dans le domaine de la santé mentale, car elles offrent un nouvel espoir et de meilleures perspectives aux personnes ayant connu des troubles psychiatriques.**

En Wallonie, comme ailleurs, le besoin de structures d'accueil et d'accompagnement pour les personnes souffrant de troubles psychiques est criant. La santé mentale est longtemps restée en marge des préoccupations de santé publique, mais elle progresse petit à petit grâce à une mosaïque d'initiatives, dont celle des IHP ou des initiatives d'habitation protégée. Ces structures gagnent en importance et constituent un maillon essentiel dans le réseau de soins de santé mentale, comblant un vide entre l'hospitalisation et la vie en société. Les IHP ne se limitent pas à offrir un toit, mais elles créent un environnement où les résidents peuvent retrouver confiance en eux, en leur capacité à vivre de manière autonome tout en bénéficiant d'un soutien adapté à leurs besoins. L'accent est mis sur la réintégration sociale, l'autonomie et le développement personnel, dans un cadre bienveillant et sécurisant. Ces projets sont évidemment aussi soutenus par WALLONIE SANTÉ et notamment celui de l'ASBL « IHP Brabant Wallon » qui existe grâce au partenariat entre la Petite Maison (un hôpital pédopsychiatrique), le centre médical pédiatrique Clairs Vallons et le Service de Santé mentale de Louvain-la-Neuve. La structure a obtenu

## Les problèmes de santé mentale et la souffrance psychique sont en nette augmentation chez les enfants et les adolescents

un agrément pour 9 places et, étant donné sa phase de lancement pendant laquelle elle doit patienter pour obtenir les subsides auxquels elle a droit, un prêt START SANTÉ auprès de WALLONIE SANTÉ afin de disposer de liquidités et de pouvoir démarrer l'activité en toute sérénité. Evelyne Chambeau – Présidente IHP BW nous explique le projet qu'elle porte.

INTERVIEW DE **EVELYNE CHAMBEAU** – PRÉSIDENTE IHP BW

**LE SECTEUR DE LA SANTÉ MENTALE EST ENCORE EN SOUFFRANCE. QUELLE EST VOTRE VISION SUR LE SUJET ?**

Les problèmes de santé mentale et la souffrance psychique sont en nette augmentation chez les enfants et les adolescents. Un enfant ou un adolescent en souffrance produit généralement une douleur importante au sein de sa famille également (parents, fratrie). À l'inverse, la souffrance familiale d'un parent par exemple ou d'un couple peut aussi conduire à la souffrance du jeune. Nous constatons une demande d'aide exponentielle. La prise en charge ambulatoire

## Le soutien de WALLONIE SANTÉ et l'emprunt que nous avons pu obtenir a été essentiel pour développer notre projet

n'est pas suffisante et les lieux d'hébergement sont insuffisants et souvent inadaptés à ces jeunes – encadrement insuffisant et non spécialisé. Il est urgent de pouvoir accroître le nombre de lieux de prise en charge résidentielle temporaire (médico-psycho-social et éducatif).

### CONCRÈTEMENT, VOUS METTEZ DES CHOSES EN PLACE. PARLEZ-NOUS BRIÈVEMENT DU PROJET DE IHP BW.

Notre projet propose une prise en charge résidentielle dans un logement collectif, un encadrement spécialisé dans les soins en santé mentale ainsi qu'un accompagnement psycho-médico-social et éducatif. Il vise à permettre et à soutenir l'autonomie, la responsabilité et le rétablissement. Il s'agit donc d'un lieu de vie provisoire. Notre IHP (initiative d'habitations protégées) présente la particularité d'accueillir un public de jeunes adultes et d'adolescents à partir de 16 ans. Nous nous adressons aux jeunes en souffrance avec des difficultés psychiques ne leur permettant pas de vivre seuls ou dans le milieu familial ou institutionnel. Les symptômes psychiatriques doivent être stabilisés pour permettre une vie communautaire. Nous disposons de deux maisons, une à Court St Etienne dans un environnement villageois, l'autre à Vieuxart dans un environnement champêtre, mais proche de Louvain-La-Neuve.

### COMMENT WALLONIE SANTÉ A-ELLE-PU VOUS SOUTENIR ?

Nous avons obtenu un agrément de l'AVIQ. Cet agrément permet le financement de notre équipe thérapeutique et sa coordination ainsi qu'un forfait pour les frais de première installation. Les jeunes accueillis doivent prendre en charge le coût de l'hébergement. Cependant, le type de financement de l'AVIQ est lié à un prix à la journée facturable par jeune accueilli, et ce trimestriellement avec un rattrapage annuel. Ce mode de financement conduit à des difficultés de trésorerie pour la mise en route du projet. C'est dans ce cadre que le soutien de WALLONIE SANTÉ et l'emprunt que nous avons pu obtenir a été essentiel pour développer notre projet : location des maisons et équipements, paiement des premiers salaires, etc.

### Y A-T-IL D'AUTRES PROJETS QUE VOUS NOURRISSÉZ ?

Nous souhaitons développer un réseau de familles d'accueil spécialisé pour les enfants et les adolescents en souffrance psychique importante afin de pallier les problèmes d'hébergement de celles et ceux qui pour de multiples raisons (familles maltraitantes, écartement judiciaire, burnout, conflits familiaux ou dans les institutions d'accueil, manque de places en institutions, etc.) ne peuvent pas provisoirement ou définitivement vivre dans leur milieu initial. Ce réseau devrait pouvoir être soutenu par des professionnels des soins en santé mentale avec une permanence et des réunions de soutien collectif régulières.



## LAVIS DE LARA COLLARD

Lancer une activité n'est jamais chose facile et encore moins lorsqu'il faut patienter pour obtenir les subsides auxquels on peut prétendre. C'est pour rendre cette période plus sereine que WALLONIE SANTÉ a lancé le prêt START SANTÉ qui vise à avancer les liquidités nécessaires aux porteurs de projet pour démarrer en toute confiance. Il est essentiel de pouvoir épauler et rassurer les structures qui se lancent encore plus dans un champ d'activité qui manque encore de reconnaissance et d'investissements.

## Fiche technique

Institution : IHP BW l'Atrium

Secteur : associatif

Type : Accueil en santé mentale

Année de lancement des activités : 2022

Localisation : Chastre/ Court St Etienne/ Vieuxart

Site web : <https://www.acis-asbl.be/etablissements/sante-mentale/la-petite-maison-chastre/projets/>

# Objectif économies d'énergie

Nombreux sont les acteurs de la Santé à s'inquiéter de l'avenir énergétique. Dans un contexte incertain, ils sont de plus en plus nombreux à franchir le pas et à rénover profondément leurs infrastructures pour mieux maîtriser leurs coûts. Et leur avenir. C'est le cas du Centre Hospitalier Reine Astrid de Malmedy, le CHRAM.



Longtemps considérée comme une variable nécessaire, mais peu impactante, l'énergie est au centre de toutes les préoccupations. C'est vrai chez les particuliers, mais aussi chez les gros acteurs de la santé, comme les hôpitaux, lesquels sont de gros consommateurs d'énergie. Dans un contexte de financement de plus en plus tendu des soins de santé en Belgique, ceux-ci prennent donc les devants et procèdent à la rénovation profonde de leurs infrastructures. C'est exactement la démarche adoptée par le Centre Hospitalier Reine Astrid de Malmedy, le CHRAM (faisant partie du réseau ELIPSE des hôpitaux publics de la Province de Liège avec le CHR de la Citadelle, le CHR de Verviers, le CHU de Liège, le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye, la Clinique André Renard, le CHR de Huy, ISoSL) qui consacre plusieurs millions d'euros pour atteindre une enveloppe renouvelée de 52,65%. De quoi économiser du CO2, mais aussi beaucoup de ressources financières chaque année.

INTERVIEW DE **STÉPHAN DUBOIS**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



### LES HÔPITAUX SONT DE GROS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE. QUELS SONT LES ÉLÉMENTS OU LES POSTES QUI PÈSENT SUR LA FACTURE ?

Comme tous les hôpitaux, électricité et chauffage. Si jusqu'en 2022 nous avons pu bénéficier de prix « figés » pour l'électricité, cela n'a pas été le cas en 2023 où nous avons subi de plein fouet l'augmentation des prix de l'énergie (x 2,8 pour l'électricité et x 1,8 pour le mazout de chauffage).

### VOUS VOUS FOCALISEZ ACTUELLEMENT SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOS BÂTIMENTS. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LES POSTES CONCERNÉS ET QUELS SONT LES BÉNÉFICES ATTENDUS ?

Nous allons isoler toutes les façades de l'hôpital (18 cm d'isolant) et remplacer tous les châssis qui ne l'avaient pas encore été. Les travaux s'étaleront sur une période de 2 ans pour un montant de 4.265.000 €. Outre les économies d'énergie attendues, ces travaux augmenteront également le confort pour les patients et le personnel : plus frais en été, plus de renouvellement d'air, etc. Les châssis sont munis de screens, et, indirectement cela donnera aussi un aspect plus moderne à nos bâtiments.

### COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS AIDER ?

Comme on l'a vu, ces travaux ont un coût important. Nous avons pu bénéficier d'un subside exceptionnel UREBA pour un montant de 1.765.000 €. Le reste a été financé par Wallonie Santé via un emprunt sur 20 ans dans le cadre d'un prêt Green Health. En cette période où les institutions bancaires sont frileuses vis-à-vis du secteur hospitalier, l'apport de Wallonie Santé a été très apprécié. De plus, avoir un interlocuteur auprès de Wallonie Santé qui connaît parfaitement le secteur hospitalier a été ou est un véritable plus dans les discussions.

### ON DIT SOUVENT QUE LES HÔPITAUX SONT EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE. EST-CE QUE CES TRAVAUX VOUS PERMETTRONT D'ÉVOLUER POSITIVEMENT SUR LE PLAN FINANCIER ?

Oui certainement, cet investissement devrait nous permettre d'économiser près de 63% de nos dépenses de chauffage. Après environ 15 ans, fonction de l'évolution du prix du mazout, les économies réalisées pourront être investies dans d'autres secteurs.

« cet investissement devrait nous permettre d'économiser près de 63% de nos dépenses de chauffage »



### L'AVIS DE CARINE SCHADECK

L'objectif de Wallonie Santé a été très tôt d'embarquer et de soutenir la transition énergétique des institutions de soins. C'est de notre point de vue un impératif, non seulement pour des raisons sociétales, mais aussi pour des raisons financières. Car il est clair que ces travaux certes d'envergure sont rapidement rentabilisés. C'est une évidence. L'avantage, c'est que l'institution n'économise pas uniquement du CO2 et des ressources financières, mais elle accroît aussi significativement le confort des résidents. Or, à l'avenir, dans un contexte de changement climatique (vagues de chaleur, etc.), c'est un paramètre essentiel à intégrer pour justement éviter que les institutions ne soient elles-mêmes débordées. Wallonie Santé est à l'écoute du secteur et à chaque fois que nous pouvons détecter un besoin ou une opportunité, nous essayons de lancer un nouveau produit qui soutient cette demande. Le secteur est performant. Notre mission est de veiller à ce qu'il le reste, aussi pour ses infrastructures qui doivent évoluer en même temps que les techniques médicales. L'un ne va pas sans l'autre.

## Fiche technique

Institution : Centre Hospitalier Reine Astrid

Secteur : public

Type : Hôpital

Année de lancement des activités (regroupées) : 2011

Localisation : Malmédy

Site web : <https://www.chram.be/>

# Préparer l'avenir

**Acteur incontournable dans le secteur de la santé en province de Liège, le Groupe Santé CHC a décidé d'optimiser ses institutions d'accueil pour aînés ainsi que l'hôpital MontLégia. La tâche est naturellement de grande ampleur, car l'énergie est devenue un facteur central dans la gestion des infrastructures de santé.**

La rénovation énergétique des bâtiments, particulièrement des infrastructures de santé, représente un enjeu majeur de notre société. Avec l'instabilité croissante des prix de l'énergie, investir dès aujourd'hui dans des bâtiments écoresponsables est une nécessité urgente. Cette démarche est d'autant plus pertinente dans le contexte des établissements de santé, notamment ceux accueillant des aînés, où le confort et le bien-être sont primordiaux. Acteur majeur en région liégeoise, le Groupe CHC l'a bien compris et a décidé d'investir pour rénover ses infrastructures existantes en y implantant, entre autres, des panneaux photovoltaïques, des chaudières au bois ou encore en procédant au relighting des lieux (c'est-à-dire le passage en éclairage basse énergie). La rénovation énergétique offre une double opportunité : maîtriser les coûts à long terme et assurer un environnement sain et agréable pour les résidents.

Investir dans la rénovation énergétique, c'est donc choisir une voie durable, économiquement sage et respectueuse des générations futures. Une démarche que Wallonie Santé soutient pleinement.

INTERVIEW DE **CUTILLO ROSA**  
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

**LE GROUPE CHC S'EST FORTEMENT DÉVELOPPÉ ET EST UN ACTEUR MAJEUR EN RÉGION LIÉGEOISE. VOUS DÉVELOPPEZ FORTEMENT LE SECTEUR DES AÎNÉS. C'EST UN BESOIN DE LA SOCIÉTÉ ?**

*Suite aux besoins manifestés par la population liégeoise, le Conseil d'administration du Groupe Santé CHC a décidé en 1998 de créer un secteur dédié à la prise en charge des personnes âgées. Le secteur s'est ensuite constitué au fur et à mesure des reprises et est, à ce jour, constitué de 9 maisons de repos regroupant 840 places d'accueil, dont 795 places en maisons de repos et 45 résidences-services. Dans les prochains mois, nous comptons démarrer la construction d'une dixième maison de repos et de plusieurs extensions portant la capacité totale du Secteur à 1.040 places d'accueil à l'aube 2027. Nous pouvons compter sur la collaboration précieuse de notre partenaire Wallonie Santé dans le financement de cette croissance intrinsèque forte. De nombreux projets qualitatifs et inclusifs sont animés quotidiennement par nos équipes et ont été reconnus par plusieurs instances nationales et internationales. Nous pensons à la labellisation alimentaire par l'AViQ, la labellisation TUBBE ou Montesorri, l'accréditation de nos structures par Accréditation Canada, le smiley délivré par l'AFSCA, etc.*

*Les aînés d'aujourd'hui et de demain étant les enfants de la paix, de Woodstock, de la croissance économique. Il est impératif de questionner et repenser nos pratiques ainsi que notre manière d'impliquer le résident dans l'ensemble des décisions le concernant.*

*Cette réflexion nous a amenés à reconsidérer le paradigme institutionnel et le faire évoluer vers une approche où le « résident est acteur » et où il contribue aux grandes décisions de sa vie au sein de la résidence. Nos collaborateurs ont conscience qu'ils se rendent au domicile des aînés hébergés pour y prester et non plus l'inverse.*

*Par ailleurs, nous sommes face à de nombreux enjeux de taille rencontrés dans le domaine des soins de santé. L'espérance de vie a gagné 20 ans depuis 1947 et a accru mécaniquement la proportion de personnes âgées dans la population. En 2022, nous comptons 338.000 personnes âgées de plus de 85 ans et ce chiffre évoluera jusqu'à 540.000 début 2040. Cet état de fait aura un impact non négligeable sur l'augmentation et la variabilité des situations de dépendance ainsi que sur l'évolution des besoins à venir. Cette situation est à mettre en lien avec une raréfaction accrue du personnel de soins tant en institution qu'à domicile. Des pistes de solutions à cette double problématique sont actuellement analysées par les fédérations professionnelles, les instances politiques et l'ensemble du Secteur des soins de santé. »*

« Pour rappel, les soins de santé représentent entre 5 et 7% des émissions de gaz à effet de serre de la Belgique »



« Il est impératif de questionner et repenser nos pratiques ainsi que notre manière d'impliquer le résident dans l'ensemble des décisions le concernant »



**VOUS VOUS FOCALISEZ ACTUELLEMENT SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOS BÂTIMENTS. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER POURQUOI ET QUELS SONT LES BÉNÉFICES ATTENDUS ?**

Le Groupe Santé CHC a fait de la sobriété en ressources énergétiques une priorité de longue date. La démarche de développement durable en cours, mais aussi la conjoncture marquée par l'envolée des prix de l'énergie, le pousse à aller plus loin encore. Plus de 80 mesures structurelles ont ainsi été identifiées afin de réduire notre consommation en énergie ! Cela permettra de partiellement pallier l'augmentation des prix et en même temps de réduire progressivement notre empreinte environnementale – pour rappel, les soins de santé représentent entre 5 et 7% des émissions de gaz à effet de serre de la Belgique. Sans être exhaustif, voici une liste des actions et projets, pour certains déjà réalisés : panneaux photovoltaïques, relighting, calorifuges des tuyauteries, remplacements de châssis, chaudière au bois, isolation des bâtiments, optimisations des régulations de chauffages, de ventilation et de production de froid, travail sur les horaires d'occupation des locaux, etc.



« Le calorifuge est également un des « quick win » avec des temps de retour inférieurs à 2 ou 3 ans »

**COMMENT WALLONIE SANTÉ A-T-ELLE PU VOUS AIDER ?**

Wallonie Santé a pu nous aider par ses conseils, son écoute proactive, de manière à systématiquement nous proposer l'aide la plus adaptée. Ils nous ont également proposé une solution de financement adaptée à nos besoins.

**QUELS CONSEIL POURRIEZ-VOUS DONNER À VOS PAIRS DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?**

Commencer par les optimisations des régulations (HVAC). Souvent le matériel est déjà installé et il « suffit » d'adapter la programmation de la régulation. Le calorifuge est également un des « quick win » avec des temps de retour inférieurs à 2 ou 3 ans. Enfin ne pas se limiter à un relamping mais faire un vrai relighting, se poser la question dans chaque local si le niveau d'éclairage est le bon. Nous avons constaté à plusieurs reprises que l'éclairage était trop important de 50 à 100 %.



## L'AVIS DE LARA COLLARD

Embrasser la transition énergétique est un réflexe qui doit s'appliquer à tous les étages et à tous les secteurs d'activités. Celui de la santé ne fait pas exception, car il est gros consommateur d'énergie que ce soit pour ses bâtiments ou ses équipements. Wallonie Santé soutient toutes les initiatives de transition et nous adaptions constamment nos produits financiers. Nous disposons ainsi de plusieurs types de prêts tandis que nous lançons aussi régulièrement des appels à candidatures qui vont encore plus loin et visent à financer les travaux destinés à se protéger des futurs aléas dus au changement climatique : inondations, vagues de chaleur, etc. Il faut que les institutions agissent le plus tôt possible et nous sommes tout simplement là pour les épauler dans cette démarche.

## Fiche technique

Institution : Groupe CHC

Secteur : privé associatif

Type : Hôpitaux, aînés, handicap, petite enfance, soins extrahospitaliers

Année de lancement des activités (regroupées) : 2001

Localisation : Liège

Site web : [www.chc.be](http://www.chc.be)

# Notre mission, nos métiers

Wallonie Santé est le fonds d'investissement wallon dédié au financement des acteurs de l'Action Sociale et de la Santé. Wallonie Santé a été créée à l'initiative du Gouvernement wallon afin de développer le Pôle « Investissements Santé » de la Région. Il s'agit de l'unique outil économique régional wallon actif dans les domaines de l'Action Sociale et de la Santé.

## MISSIONS

Wallonie Santé a un objectif : soutenir le développement économique et social de la Wallonie. Notre mission vise à conseiller et à accompagner les acteurs de l'Action Sociale et de la Santé dans leurs projets d'investissement, dans le cadre d'une approche durable et socialement responsable. Wallonie Santé a également pour vocation d'accompagner la réorganisation du paysage des soins de santé en adéquation avec les nouveaux besoins de la population (coûts croissants, progrès technologiques, vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, etc.).

## NOTRE MÉTIER

### PRÊT OU PRÊT SUBORDONNÉ

Complémentaire à un crédit bancaire

### CAPITAL

Prise de participation temporaire

### GARANTIE

En couverture d'un crédit bancaire

### PRÊT GREEN HEALTH ET PHOTOVOLTAÏQUE

Financement des travaux économiseurs d'énergie

### PRÊT CYBERHEALTH

Financement des investissements liés à la cybersécurité

### PRÊT START SANTÉ

Prêt de trésorerie court terme activable pour les structures qui bénéficient de subsides non encore libérés

### AUTRES ACTIVITÉS

Intérim Management, tiers-investissement pour les énergies

## NOS VALEURS

**TRANSPARENCE**  
**IMPLICATION ET PROACTIVITÉ**  
**CONFIDENTIALITÉ**  
**FLEXIBILITÉ**  
**PROFESSIONNALISME**

## NOTRE PLUS-VALUE

Wallonie Santé intervient pour compléter votre tour de table financier. Au-delà des capitaux, Wallonie Santé vous accompagnera sur base du concept « Smart money » :

- Nos équipes sont spécialisées dans le secteur et veillent en permanence à actualiser leurs connaissances ;
- Nous avons pour vocation d'accompagner les entreprises et institutions en endossant le rôle de conseil, de défense et de constitution de demandes de financement par exemple ;
- Nos conseillers peuvent également jouer un rôle actif en tant qu'administrateur ou observateur au Conseil d'administration des sociétés dans lesquelles Wallonie Santé intervient ;
- Nous assumons un rôle de veille économique et prospective au bénéfice du secteur de l'Action sociale et de la Santé.

## LES CRITÈRES

Les organismes de soins, quels que soient leur forme juridique, leur statut (public ou privé) et leur taille :

- Hôpitaux (généralistes et psychiatriques) ;
- Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, résidences-services ;
- Structures pour personnes handicapées ;
- Maisons médicales et associations de santé intégrées (ASI) ;
- Services et centres en santé mentale ;
- Autres infrastructures liées à la santé ;

dont le siège d'exploitation et/ou le lieu d'investissement est situé en Région wallonne et relèvent des compétences de cette dernière.

Sont exclus :

- Les hôpitaux académiques relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les analyses et interventions de WALLONIE SANTÉ sont régies par des notes d'orientation et des lignes directrices qui définissent les modalités selon lesquelles elle propose au Conseil d'administration d'intervenir.

# La gouvernance d'entreprise

En tant que société anonyme de droit privé, Wallonie Santé est soumise au Code des sociétés et des associations (CSA). Elle est également régie par le décret du 24 novembre 2016 apportant modifications au décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ainsi que le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets des 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

La gouvernance au sein de Wallonie Santé se traduit notamment par :

- L'existence de comités spécialisés (Comité d'audit, Comité de rémunération) ;
- Un souci de transparence, qui se traduit, entre autres, par un « reporting » régulier au Conseil d'administration qui définit la stratégie de la société, via des outils standards et performants ;
- L'importance des stakeholders et, en particulier, des partenaires de l'Action Sociale et de la Santé ;
- Un Comité de direction qui exécute la politique générale de la Société.

et en assume la gestion journalière ;

- Un Comité de crédit Fast Track qui prend hebdomadairement des décisions d'investissements jusqu'à 1 Mio €.
- Outre le fait que toutes les interventions financières de Wallonie Santé en missions déléguées sont soumises au visa de l'Inspection des Finances de la Wallonie, Wallonie Santé fait l'objet de divers contrôles :
- Les Commissaires du Gouvernement et le Réviseur d'entreprises ;
  - La Cour des Comptes pour l'exécution de ses missions déléguées ;
  - Le Parlement de Wallonie pour le contrôle du suivi de ses missions.

Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution.

# La gouvernance au sein des entreprises et institutions participées

La gouvernance au sein d'une entreprise ou d'une institution est évidemment bien plus qu'un enjeu éthique. Elle a pour but de définir les règles d'administration et de gestion de l'entreprise ou de l'institution ainsi que de contrôle de son bon fonctionnement. Au final, l'objectif est d'atteindre une gouvernance la plus professionnelle possible et adaptée à la réalité de chaque entreprise et institution, afin de lui permettre d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le plan stratégique qui est le sien.

Wallonie Santé est particulièrement attentive à cette dimension, qui doit nécessairement aller de pair avec les financements octroyés aux sociétés et institutions. Des conditions sont ainsi régulièrement posées en lien avec les décisions d'investissement. Wallonie Santé accompagne également ces décisions d'investissement, en capital ou en prêt, en participant le cas échéant aux réunions des organes de gestion de la société.

L'équipe opérationnelle de Wallonie Santé est constituée d'Investment Managers extrêmement compétents et soigneusement sélectionnés.

# Organisation

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est constituée du représentant de la Wallonie, actionnaire unique de Wallonie Santé. L'actionnaire était représenté lors de l'Assemblée générale ordinaire.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Wallonie Santé est, conformément à ses statuts, composé de

6 membres désignés pour 5 ans sur proposition de la Wallonie. En 2023, les règles de représentation ont changé, suite à la constitution de WALLONIE ENTREPRENDRE.

Tous les administrateurs ont signé la Charte de l'administrateur public prévue par le décret wallon du 12 février 2004. Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice écoulé, 5 fois avec l'ancien CA et 3 fois avec le nouveau.

### Ancienne équipe :

- Laurent LEVAUX, Président (démission le 22/05/2023) ;
- André-Marie PONCELET, Vice-Président (jusqu'à l'AGO de 2023) ;
- Véronique CHARLIER, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Géraldine DEMARET, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2023) ;
- Emmanuel SERUSIAUX, Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2023) ;
- Vincent URBAIN, Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2023) ;
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2023) ;

### Au 13/10/2023, le Conseil d'administration a été renouvelé :

- Laurent WENRIC, Président (jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Yolande HUSDEN, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Marion HALLET, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Gianni INFANTI, Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Renaud FRANCCART, Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Jean-Paul BASTIN, Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Véronique CHARLIER, Administratrice (jusqu'à l'AGO de 2028) ;

Les membres du Comité de Direction de Wallonie Santé siègent au Conseil d'administration avec voix consultative.

## LE COMITÉ DE DIRECTION

La gestion journalière et la direction de la société est assurée par le Comité de direction qui exécute la politique générale et le budget, tracés par le Conseil d'administration.

Ce Comité de direction est institué dans le respect de l'article 7:121 du CSA et comporte 2 membres. Ceux-ci exercent au sein de la société des fonctions permanentes et à temps plein dans le cadre d'un contrat de travail d'employé :

- Philippe Buelen, CEO & Président du Comité de direction ;
- Sébastien Dureux, Membre du Comité de direction ;
- Marc Degaute, Membre du Comité de direction ;
- Jean-François Robe, Membre du Comité de direction.

### Au 13/10/2023, le Comité de direction a été renouvelé. Il est représenté par :

- Philippe Buelen, CEO & Président du Comité de direction ;
- Marc Degaute, Membre du Comité de direction.

Le Comité de direction s'est réuni 45 fois au cours de l'exercice écoulé.

## LE COMITÉ DE CRÉDIT

Il s'est réuni 16 fois en 2023.

## LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission principale de définir la rémunération des membres du Comité de direction sur proposition faite au Conseil d'administration.

Il est composé de :

- Géraldine DEMARET, Présidente (Jusqu'à l'AGO de 2023) ;
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL (Jusqu'à l'AGO de 2023) ;
- Véronique CHARLIER (Jusqu'à l'AGO de 2023).

Le 13/10/2023, le Comité de rémunération a été renouvelé, il est composé de :

- Marion HALLET (Jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Renaud FRANCCART (Jusqu'à l'AGO de 2028).

Le Comité de rémunération s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice 2023 (ancienne équipe).

## LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société et du respect par celle-ci des obligations légales et réglementaires en matière fiscale et comptable.

Il est composé de :

- André-Marie PONCELET, Président (Jusqu'à l'AGO de 2023) ;
- Emmanuel SERUSIAUX (Jusqu'à l'AGO de 2023).

Le 13/10/2023, le Comité de rémunération a été renouvelé, il est composé de :

- Gianni INFANTI (Jusqu'à l'AGO de 2028) ;
- Véronique CHARLIER (Jusqu'à l'AGO de 2028).

Au cours de l'année 2023, le Comité d'audit s'est réuni 1 fois (ancienne équipe).

## LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT WALLON

- Yolande HUSDEN, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2022, fin de mandat le 13/10/2023 ;
- Nicolas PIRE, entré en fonction le 10 octobre 2019, fin de mandat le 13/10/2023.

## LE COMMISSAIRE

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et des statuts, des opérations de Wallonie Santé, est exercé par un Commissaire désigné pour 3 ans par l'Assemblée générale, parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Lors de l'exercice comptable écoulé, il s'agissait de Thomas Ghigny, Auditeur chez RSM Belgium.

## QUELQUES CHIFFRES

# 8

membres du CA sont élus pour 5 ans sur proposition de la Wallonie

# 12

réunions tenues par le Conseil d'administration

# 45

nombre de fois que le Comité de direction s'est réuni

# Rapport de rémunération

## Informations générales

Nom de l'organisme	Wallonie Santé
Nature juridique	Société anonyme de droit privé
Références légales	Décret du 19 octobre 2022
Ministre de tutelle	Madame Christie MORREALE
Période de reporting	2023

## A. Informations relatives aux administrateurs publics

### 1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

#### a. Conseil d'administration

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
LEVAUX Laurent	Président du Conseil d'Administration	13/09/2018	Démission au 22/05/2023	0
PONCELET André-Marie	Vice-Président	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administratrice	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
URBAIN Vincent	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Administratrice	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
DEMARET Géraldine	Administratrice	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/09/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
WENRIC Laurent	Président du Conseil d'Administration	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0
CHARLIER Véronique	Administratrice	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0
HUSDEN Yolande	Administratrice	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0
HALLET Marion	Administratrice	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0
INFANTI Gianni	Administrateur	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0
FRANCART Renaud	Administrateur	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0
BASTIN Jean-Paul	Administrateur	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0

Commentaires :

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour 5 ans renouvelables.

#### b. Comité d'audit

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
PONCELET André-Marie	Président du Comité d'audit	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
INFANTI Gianni	Président du Comité d'audit	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0
CHARLIER Véronique	Observatrice	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0

Commentaires :

La participation au Comité d'audit n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de Wallonie Santé, les membres du Comité de direction sont invités aux réunions, avec voix consultative.

#### c. Comité de rémunération

Nom-Prénom	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle (EUR)
DEMARET Géraldine	Présidente du Comité de rémunération	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
CHARLIER Véronique	Membre	19/10/2018	Jusqu'à l'AGO de 2023	0
HALLET Marion	Présidente du Comité de rémunération	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0
FRANCART Renaud	Observateur	13/10/2023	Jusqu'à l'AGO de 2028	0

Commentaires :

La participation au Comité de rémunération n'est pas rémunérée.

Conformément aux statuts de la Wallonie Santé, les membres du Comité de direction participent aux réunions du Comité de rémunération, sauf les dossiers où leur situation personnelle est examinée..

### 2. RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Conseil d'administration	Non rémunéré
Comité d'audit	Non rémunéré
Comité de rémunération	Non rémunéré

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Commentaires :

Ces mandats sont dérivés d'un mandat public de la Sogepa ( devenu Wallonie Entreprendre ) jusqu'au 13/10/2023.

A l'AGO du 13/10/2023, 7 nouveaux administrateurs ont été désignés par les actionnaires de WALLONIE SANTÉ, le Gouvernement wallon (3) et Wallonie Entreprendre (4).

#### 4. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES GENRES

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	3	4	7
dont administrateurs publics*	3	4	7
dont administrateurs non publics	-	-	-

Commentaires :

\*Ces mandats sont dérivés d'un mandat public de la Sogepa (devenu Wallonie Entreprendre) jusqu'au 13/10/2023.

A l'AGO du 13/10/2023, 7 nouveaux administrateurs ont été désignés par les actionnaires de WALLONIE SANTÉ, le Gouvernement wallon (3) et Wallonie Entreprendre (4).

#### 5. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION PENDANT L'ANNÉE 2022

Nom-Prénom	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
LEVAUX Laurent	4/4		
PONCELET André-Marie	5/5	1/1	
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	4/5		1/1
URBAIN Vincent	2/5		
CHARLIER Véronique	7/8		1/1
DEMARET Géraldine	4/5		1/1
SERUSIAUX Emmanuel	4/5	0/1	
WENRIC Laurent	3/3		
CHARLIER Véronique	3/3		
HUSDEN Yolande	3/3		
HALLET Marion	3/3		
INFANTI Gianni	3/3		
FRANCART Renaud	3/3		
BASTIN Jean-Paul	3/3		

## B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

#### 1. INFORMATIONS RELATIVES À LA RELATION DE TRAVAIL

Nom-Prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction
BUELEN Philippe	CEO – Président du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
DURIEUX Sébastien	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
ROBE Jean-François	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet
DEGAUTE Marc	Membre du Comité de direction	Sans objet	Sans objet

Commentaires :

Renouvellement du Comité de direction au 13/10/2023 :

Le Comité de direction est représenté par

Philippe BUELEN, CEO – Président du CD

Marc DEGAUTE, Membre du CD.

#### 2. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

2023	BUELEN Philippe	DURIEUX	DURIEUX Sébastien	ROBE Jean-François	DEGAUTE Marc
Rémunération annuelle de base, y compris ONSS et autres composants de la rémunération	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Rémunération variable	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Total	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Plan de pension complémentaire (vie, décès, invalidité)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Commentaires :

#### 3. MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE (LE CAS ÉCHÉANT)

Néant.

#### 4. INFORMATIONS RELATIVES AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Néant.

#### 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle (EUR)	Rémunération reversée à l'organisme ? OUI / NON
BUELEN Philippe	Néant		
DURIEUX Sébastien	Néant		
ROBE Jean-François	Néant		
DEGAUTE Marc	Néant		

## C. Informations relatives aux Commissaires du Gouvernement

### 1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom et prénom	Date de désignation Date de fin de fonction*	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
PIRE Nicolas	10/10/2019 13/10/2023	NA	0
HUSDEN Yolande	01/12/2022 13/10/2032	NA	0

Commentaires :

### 2. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Organe de gestion Conseil d'Administration	Organe de gestion Conseil d'administration	Autre organe décisionnel (*)	Autre organe préparatoire
PIRE Nicolas	4/5		
HUSDEN Yolande	5/5	1/1	

Commentaires :

(\*) Comité d'audit



# Comptes



# Bilan après répartition

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>			
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>20</b>	<b>164,98</b>	<b>1.154,86</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>21/28</b>	<b>50.088.338,59</b>	<b>44.216.604,29</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21</b>		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>9.825,18</b>	20.529,41
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23		
Mobilier et matériel roulant	24	9.825,18	20.529,41
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>28</b>	<b>50.078.513,41</b>	<b>44.196.074,88</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>86.748.680,99</b>	<b>91.568.971,95</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>		
Stocks	30/36		
Commandes en cours d'exécution	37		
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>40/41</b>	<b>2.507.376,55</b>	<b>20.326,28</b>
Créances commerciales	40	7.256,65	12.990,38
Autres créances	41	2.500.119,90	7.335,90
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>50/53</b>	<b>63.354.652,26</b>	<b>62.398.187,36</b>
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>54/58</b>	<b>20.211.384,45</b>	<b>28.806.817,52</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>490/1</b>	<b>675.267,73</b>	<b>343.640,79</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>136.837.184,56</b>	<b>135.786.731,10</b>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>		
<b>Apport</b>	<b>10/11</b>	<b>136.477.294,43</b>	<b>135.393.717,16</b>
<b>Capital</b>	<b>10</b>	<b>135.100.000,00</b>	<b>135.100.000,00</b>
Capital souscrit	100	135.100.000,00	135.100.000,00
Capital non appelé	101	135.100.000,00	135.100.000,00
En dehors du capital	11		
Primes d'émission	1100/10		
Autres	1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>12</b>		
<b>Réserves</b>	<b>13</b>	<b>750.779,47</b>	<b>296.805,00</b>
Réserves indisponibles	130/1	32.974,47	
Réserve légale	130	32.974,47	
Réserves statutairement indisponibles	1311		
Acquisition d'actions propres	1312		

Soutien financier		1313	
Autres		1319	
Réserves immunités		132	717.805,00
Réserves disponibles		133	296.805,00
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)(-)</b>	<b>14</b>	<b>626.514,96</b>	<b>-3.087,84</b>
<b>Subsides en capital</b>	<b>15</b>		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>	<b>19</b>		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>16</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>160/5</b>		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
<b>Impôts différés</b>	<b>168</b>		
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>359.890,13</b>	<b>393.013,94</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>		
Dettes financières	170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location financement et dettes assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>211.425,55</b>	<b>154.383,22</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	53.237,05	27.419,01
Fournisseurs	440/4	53.237,05	27.419,01
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	158.188,50	126.964,21
Impôts	450/3	76.860,08	61.098,23
Rémunérations et charges sociales	454/9	81.328,42	65.865,98
Autres dettes	47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>492/3</b>	<b>148.464,58</b>	<b>238.630,72</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>136.837.184,56</b>	<b>135.786.731,10</b>

## Compte de résultats

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>			
Marge brute (+)/(-)	9900	-130.002,02	-113.384,53
Dont : produits d'exploitation non récurrents	76A		78.266,13
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	565.200,70	364.404,22
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	11.694,11	10.352,02
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation	640/8	32.609,85	28.092,47
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>	<b>9901</b>	<b>-739.506,68</b>	<b>-516.233,24</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>75/76B</b>	<b>2.647.234,17</b>	<b>1.203.578,33</b>
Produits financiers récurrents	75	2.647.234,17	1.203.578,33
Dont : subsides en capital et en intérêts	753		
Produits financiers non récurrents	76B		
<b>Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>440.781,55</b>	<b>271.613,39</b>
Charges financières récurrentes	65	20.781,55	91.613,39
Charges financières non récurrentes	66B	420.000,00	180.000,00
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>	<b>9903</b>	<b>1.466.945,94</b>	<b>415.731,70</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>	<b>780</b>		
<b>Transfert aux impôts différés</b>	<b>680</b>		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	<b>67/77</b>	<b>383.368,67</b>	<b>170.444,25</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>	<b>9904</b>	<b>1.083.577,27</b>	<b>245.287,45</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>	<b>789</b>		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	<b>689</b>	<b>421.000,00</b>	<b>159.980,00</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	<b>9905</b>	<b>662.577,27</b>	<b>85.307,45</b>

## Affectations et prélèvements

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)</b>	<b>9906</b>	<b>659.489,43</b>	<b>-3.087,84</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	-9905	662.577,27	85.307,45
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-3.087,84	-88.395,29
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	<b>791/2</b>		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	<b>691/2</b>	<b>32.974,47</b>	
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920	32.974,47	
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)</b>	<b>-14</b>	<b>626.514,96</b>	<b>-3.087,84</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	<b>794</b>		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>694/7</b>		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

## Annexes

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8199P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>39.181,30</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8199</b>	<b>39.181,30</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8259P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8259</b>		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8329P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>18.651,89</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	10.704,23	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8329</b>	<b>29.356,12</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(22/27)</b>	<b>9.825,18</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8395P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>44.376.074,88</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	6.720.317,98	
Cessions et retraits	8375	417.879,45	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8395</b>	<b>50.678.513,41</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8455P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8455</b>		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8525P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>180.000,00</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475	420.000,00	

Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8525</b>	<b>600.000,00</b>
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	<b>8555P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	<b>8545</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	<b>8555</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>-28</b>	<b>50.078.513,41</b>

## RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	3,0	2,3
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>			
<b>Produits non récurrents</b>	76		78.266,13
Produits d'exploitation non récurrents	76A		78.266,13
Produits financiers non récurrents	76B		
<b>Charges non récurrentes</b>	66	420.000,00	180.000,00
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Charges financières non récurrentes	66B	420.000,00	180.000,00
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
<b>Intérêts portés à l'actif</b>	6502		

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	<b>9149</b>	<b>3.701.000,00</b>	
<b>Dont</b>			
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150		
<b>GARANTIES RÉELLES</b>			
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91611		
Montant de l'inscription	91621		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91811		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			
Le montant des actifs en cause	91911		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921		
Privilège du vendeur			
La valeur comptable du bien vendu	92011		
Le montant du prix non payé	92021		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	91612		
Montant de l'inscription	91622		
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632		
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712		
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722		
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs			
La valeur comptable des actifs grevés	91812		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822		
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs			
Le montant des actifs en cause	91912		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922		
Privilège du vendeur			
La valeur comptable du bien vendu	92012		
Le montant du prix non payé	92022		
<b>MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>	Exercice		
Valeurs disponibles pour compte de la Région Wallonne	18.749.978,26		

<b>DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	Code
<b>PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME</b>	
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220
Bases et méthodes de cette estimation	
<b>NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN</b>	
<b>AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)</b>	
<b>ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES</b>	
<b>Garanties constituées en leur faveur</b>	9294
<b>Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</b>	9295
<b>LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>	
<b>Créances sur les personnes précitées</b>	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé	
<b>Garanties constituées en leur faveur</b>	9501
<b>Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</b>	9502
<b>LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)</b>	
Emoluments du Commissaire	6.860,00

## TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

## Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues, directement ou indirectement, à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.

## Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

## Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Informations à compléter par la société si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :	<b>WALLONIE ENTREPRENDRE</b> Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit BE 0793.630.244 Avenue Maurice Destenay 13/6 4000 Liège BELGIQUE
Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:	

\* \* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### 1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis par tranche annuelle de 20 % au moins.

Les frais d'émission de capitaux empruntés, agios et primes de remboursement sur emprunts, sont amortis sur la durée de l'emprunt. Toutefois, le Conseil d'administration a la faculté de décider d'amortir totalement les frais d'établissement sur l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

### 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix de revient ou d'acquisition.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation.

Dans tous les cas, le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation individuelle des immobilisations incorporelles.

### 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport qui comprend les frais d'accessoires, la T.V.A. non déductible, les droits et taxes y afférents.

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, aux taux annuels suivants :

Les amortissements sont calculés suivant :

- Bâtiments administratifs : 5%
- Installations et aménagements de biens propres ou loués : 12,5 %
- Mobilier et matériel de bureau : 20%
- Matériel roulant : 25%
- Matériel informatique : 33,33
- Immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires : sur la durée du contrat.
- Œuvres d'art : ces actifs immobilisés ne font pas l'objet d'amortissement mais bien, le cas échéant, d'une réévaluation lorsque celle-ci est durable et certaine afin de s'aligner sur la valeur de marché

Le Conseil d'administration peut décider de pratiquer des amortissements accélérés, complémentaires ou non récurrents, conformément à l'article 3:42 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019.

Mention sera faite dans ce cas dans l'annexe.

### 4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### 4.1. Participations, actions et parts :

Les participations, actions et parts sont comptabilisées en immobilisations financières à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport, hors frais accessoires qui sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

A la fin de chaque exercice, elles font l'objet d'une évaluation individuelle sur base de la valeur patrimoniale, soit l'actif net corrigé des plus ou moins-values latentes prudemment estimées et jugées durables, compte tenu de l'évolution récente et des perspectives de la situation financière et de la rentabilité de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Pour toute participation cotée en bourse, le cours arrêté à la date de clôture sert de référence à la valorisation. L'évaluation des plus ou moins-values latentes prend en considération les événements postérieurs à la clôture de l'exercice soit, notamment, les pertes futures dans la mesure où celles-ci ont un lien de causalité avec des événements, des circonstances ou des décisions, relatifs à la société concernée, survenus

avant la clôture des comptes. Lorsque la valeur nette comptable des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net corrigé (ou valeur de mise en équivalence), cette «survaleur» est analysée afin de s'assurer :

- d'une part, qu'elle se fonde sur des éléments objectifs tel que la rentabilité future, des perspectives de réalisation, une moyenne des cours boursiers ou des motifs d'appréciation sur lesquels repose l'acquisition initiale des titres ;
- d'autre part, qu'elle ne résulte pas de circonstances temporaires ou d'événements accidentels, liés notamment à la conjoncture économique.

Des réductions de valeur seront actées dans la mesure où la différence entre la valeur nette comptable des titres et la quote-part dans l'actif net corrigé est insuffisamment ou partiellement justifié. Elles feront l'objet de reprise si des plus-values durables sont constatées par rapport à la valeur nette comptable des titres.

Le Conseil d'administration peut procéder à la réévaluation de la valeur comptable de la participation lorsque, sur base de l'évaluation de la société concernée, il estime qu'il existe une plus-value latente significative, certaine et durable.

En cas de cession partielle de participations ou de titres à revenu fixe dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, le prix d'acquisition est établi par application de la méthode du prix moyen pondéré (Art. 3:21 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019).

Règles spéciales d'évaluation

- la valeur d'acquisition est appliquée pour les titres nouveaux souscrits ou acquis au cours des douze derniers mois (sauf circonstances exceptionnelles),
- les actions ou parts sociales des sociétés déclarées en faillite, PRJ ou liquidation sont valorisées à un cent (symbolique). La réduction de valeur est cependant limitée, réduite ou nulle lorsque cette valeur est garantie ou protégée de façon jugée solvable et suffisante.

#### 4.2. Immobilisations financières - Créances :

Les créances à long terme, tels que les prêts accordés et les obligations, sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, soit leur valeur nominale ou leur valeur de souscription. Cette valeur est, le cas échéant, corrigée en ce qui concerne les créances assorties d'un intérêt faible conformément aux dispositions de l'article 3 :45 de l'A.R. du 29 avril 2019.

Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis. Conformément à l'avis N° 127/1 de la Commission des Normes Comptables, des réductions de valeur sur les créances peuvent être enregistrées forfaitairement compte tenu du volume important rendant fastidieux une évaluation individuelle de chaque créance ; ces réductions de valeur sont déterminées par des éléments internes ou externes objectifs.

### 5. STOCKS

Conformément à l'article 3 :20 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, les matières consommables et les fournitures qui sont constamment renouvelées et dont la valeur d'acquisition est négligeable par rapport à l'ensemble du bilan sont portées à l'actif pour une valeur fixe étant donné que leur quantité, leur valeur et leur composition ne varient pas sensiblement d'un exercice à l'autre. Dans ce cas, le prix du renouvellement de ces éléments est porté en charges.

### 6. CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.

### 7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements en titres à revenu fixe, à revenu variable et à capital garanti sont évalués sur base de leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat, prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres. La prise en résultat de cette différence est effectuée sur une base actualisée compte tenu du rendement réel à l'achat. Dès lors, les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition majoré ou réduit de la quotité prise en résultat de ladite différence.

Les autres placements qui constituent un support de liquidités et les valeurs disponibles sont portés au bilan au prix d'acquisition ou à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Lors de l'acquisition, les frais accessoires sont portés au compte de résultats. En cas de cession partielle de placements de trésorerie, le prix d'acquisition est établi par application de la méthode du prix moyen pondéré (Art. 3:21 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019).

## 8. COMPTES DE RÉGULARISATION

Ce poste reprend à l'actif :

- les prorata de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.
- les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé, notamment les intérêts courus, mais non échus sur les actifs financiers.

Sous ce poste sont inscrits au passif :

- les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé, notamment les intérêts courus mais non échus sur les passifs financiers.
- les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

## 9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration constitue des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui, à la date de la clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais dont le montant ne peut être qu'estimé. Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil.

## 10. DETTES

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## 11. OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de l'opération. Les avoirs et dettes en monnaies étrangères, autres que les actifs et passifs non monétaires sont convertis au dernier cours croisé de l'exercice. Il en est de même pour les réductions de valeur éventuelles sur des actifs en devises.

## 12. COMPTES D'ORDRE

Sous cette rubrique sont inscrits, par catégorie, les engagements et droits de recours résultant pour l'entreprise :

- de sûretés réelles ou personnelles attachées aux dettes ou engagements de tiers,
- de promesses d'achat ou de rachat,
- tous les engagements ou droits de recours généralement quelconques de l'entreprise qui ne figurent pas au bilan entre autres les contrats à termes de devise et les interventions ayant fait l'objet d'une décision positive mais non exécutées à la date de clôture de l'exercice.

## 13. PARTICIPATIONS ET CRÉANCES DÉTENUES POUR COMPTE DE LA RÉGION WALLONNE

En ce qui concerne les participations détenues pour compte de la Région Wallonne et comptabilisées en compte d'ordre, à la fin de l'exercice, il est procédé à une évaluation individuelle de chaque titre en portefeuille selon les mêmes critères que ceux énoncés dans le point 4.1. de ces règles d'évaluation. Les titres nouveaux souscrits ou acquis au cours des douze derniers mois sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition sauf circonstances exceptionnelles.

En ce qui concerne les créances détenues pour compte de la Région Wallonne, elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement est, en tout ou en partie, incertain au terme de l'exercice comptable. Les participations et créances relatives à des sociétés déclarées en faillite, PRJ ou liquidation font l'objet d'une réduction de valeur qui ramène leur valeur nette comptable à un cent (symbolique). Ces variations de valeur, tant sur les participations que sur les créances, sont sans influence sur le patrimoine de la société

## 14. DIVERS

Le Conseil d'administration aura la faculté de s'écarter des règles d'évaluation ci-dessus dans les cas exceptionnels, où leur application ne conduirait pas au respect des principes de fidélité, de clarté et de sincérité prescrits par l'article 3:1 et 3:2 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019

# Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société :

## TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)(Exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	3,0	3,0 (ETP)	2,3 (ETP)	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	5,050	5,050 (T)	3,101 (T)	
Frais de personnel	102	565.200,70	565.200,70 (T)	364.404,22 (T)	

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	3		3,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	3		3,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3		3,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	3		3,0
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3		3,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
<b>Entrées</b>				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	0		0
<b>Sorties</b>				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	0		0

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	3
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	65
Coût net pour la société	5803		5813	6.958,36
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	6.958,36
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

# Rapport du Commissaire

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2023

### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Wallonie Santé S.A. (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Wallonie Santé durant 3 exercices consécutifs.

## RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

### OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 136.837.184,56 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 1.083.577,27.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### FONDEMENT DE L'OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes

annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique

à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

— nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

— nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

— nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

— nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments



probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

## ASPECTS RELATIFS AU RAPPORT DE GESTION

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### MENTION RELATIVE AUX DOCUMENTS À DÉPOSER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3:12, § 1ER 5° ET 7° DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 5° et 7° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives

par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion

### MENTION RELATIVE AU BILAN SOCIAL

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### MENTIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

## AUTRES MENTIONS

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations à l'exception de la non-publication, à la date de ce rapport, du renouvellement des administrateurs prévue par l'article 2:17 du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 30 mai 2024.

RSM INTERAUDIT SRL

COMMISSAIRE

REPRÉSENTÉE PAR

THIERRY LEJUSTE

ASSOCIÉ

# Rapport de gestion

## Rapport de gestion Relatif à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2023

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de la société au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Toutes les opérations comptables relatives aux missions déléguées qui sont confiées à Wallonie Santé par le Gouvernement wallon conformément aux dispositions décrétales sont enregistrées en comptes d'ordre et sont reprises à l'annexe des comptes annuels dans les Droits et Engagements hors bilan. Elles sont également soumises au contrôle de la Cour des comptes et sont également mentionnées dans le présent rapport de gestion.

### 1. ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des décisions d'interventions positives prises par WALLONIE SANTÉ sous forme de prêts s'élève à 34,31 M€ permettant de soutenir 30 acteurs de l'action sociale et de la santé. 4 garanties ont également été accordées à 3 bénéficiaires pour un montant total de 1,76 M€.

Les montants libérés par WALLONIE SANTÉ en 2023 se sont élevés à 9,22 M€, uniquement sous forme de prêts, et ce auprès de 18 sociétés.

Cinq ans après sa création, et, dans le cadre des axes et objectifs stratégiques arrêtés en mars 2023 avec le concours du consultant PWC, WALLONIE SANTÉ a aussi décidé d'intégrer systématiquement la résilience environnementale et numérique dans sa politique d'investissement afin de renforcer la résistance du secteur des soins de santé face aux perturbations futures. Parallèlement, WALLONIE SANTÉ a également, courant 2023, développé des méthodes novatrices d'accompagnement des Institutions en introduisant de nouvelles approches de Smart Money.

### 2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Bilan (en K€)

ACTIF résumé	31/12/2023	31/12/2022
Actifs immobilisés	50.088	44.218
Actifs circulants	86.749	91.569
<b>Total de l'actif</b>	<b>136.837</b>	<b>135.787</b>

ACTIF résumé	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres	136.477	135.394
Exigible à long terme	0	0
Exigible à court terme	360	393
<b>Total du passif</b>	<b>136.837</b>	<b>135.787</b>

#### Actifs immobilisés (en K€)

La valeur nette comptable des actifs immobilisés se ventile comme suit :

ACTIF résumé	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
<b>Total actifs immobilisés</b>		

Les immobilisations financières augmentent de 5.872 k€, pour s'établir à 50.078 k€. Les mouvements ayant affecté cette variation peuvent être synthétisés comme suit :

en K€	Participations	Prêts	Total
<b>Valeur portefeuille au 01/01/2023</b>	<b>12.320</b>	<b>31.876</b>	<b>44.196</b>
Libérations	0	6.720	6.720
Cessions - Remboursements	0	-418	-418
Réduction de valeur nettes	-420	0	-420
<b>Valeur portefeuille au 31/12/2023</b>	<b>11.900</b>	<b>38.178</b>	<b>50.078</b>

Les prêts libérés au cours de l'exercice s'élevaient à 6.720 k€ et se détaillent principalement comme suit :

AGILIS - GESTION IMMOBILIERE	1.750 k€
ANDAGE - Association au service des personnes handicapées	259 k€
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE GENERATIONS THIERACHE	1.142 k€
CLINIQUE SAINT-PIERRE	2.000 k€
ESPACE GLOBAL SANTE	390 k€
LABORY 51	434 k€

Des prêts ont été remboursés pour un montant total de 418 k€.

#### Actifs circulants

Les créances s'élevaient à 2.507 k€ contre 20 k€ au terme de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par l'octroi d'un prêt ayant une durée de remboursement inférieure à un an.

La trésorerie, qui s'élevait à 83.566 k€, est en diminution de 7.638 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Le poste « comptes de régularisation » comprend essentiellement des intérêts courus et non échus sur les créances en immobilisations financières ainsi que sur les placements de trésorerie.

#### Fonds Propres

Les fonds propres au 31 décembre 2023 s'élevaient à 136.477 k€, en augmentation de 1.083 k€ par rapport à la situation au début de l'exercice. Cette variation est synthétisée comme suit :

Situation au 01/01/2023	135.394 k€
Augmentation de capital	0 k€
Résultat de l'exercice 2023	1.083 k€
Rémunération du capital	0 k€
Situation au 31/12/2023	136.477 k€

#### Exigible à long et court terme

Par rapport à l'exercice précédent, le montant total exigible a diminué à concurrence de 33 k€.

L'endettement à court terme concerne principalement des dettes fiscales, salariales et sociales ainsi que des produits de commissions sur garanties à reporter.

Compte de résultats (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat sur portefeuille	1.384	773
Résultat sur actifs circulants	822	159
Résultat financier non récurrent	-728	-584
Amortissement et provisions	0	78
<b>Résultat de l'exercice avant impôt</b>	<b>-12</b>	<b>-10</b>
Impôts sur le résultat	-383	-170
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1.083</b>	<b>246</b>
Prélèvement/Transfert sur les réserves immunisées	-421	-160
<b>Résultat à affecter</b>	<b>662</b>	<b>86</b>

Le résultat sur portefeuille, dont le montant s'élève à 1.384 k€, représente 94,41 % du résultat avant impôt.

Résultat sur portefeuille (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des immobilisations financières - actions	0	0
Revenus des immobilisations financières - créances	1.805	974
Plus/Moins-value sur immobilisations financières	0	0
RV (-) et Reprise de RV (+) sur immobilisations financières	-420	-180
Charges financières - Intérêts sur dettes à plus d'1 an	-1	-22
Autres Produits	0	0
	<b>1.384</b>	<b>772</b>

La majeure partie provient des intérêts perçus sur les créances.

La gestion de la trésorerie a permis de générer les revenus suivants :

Résultat sur trésorerie (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers sur placements de trésorerie	842	229
Plus/Moins-value sur placements de trésorerie	-9	-68
Frais de banque	-11	-2
	<b>822</b>	<b>159</b>

Résultat sur prestations (en k€) :	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur prestations	30	18
Frais de fonctionnement	-758	-602
	<b>-728</b>	<b>-584</b>

Les autres postes du compte de résultats n'appellent pas de commentaire.

L'exercice 2023 se termine par un bénéfice de 1.083 k€.

Le résultat à affecter, après transfert sur les réserves immunisées, est de 662 k€.

Les principaux ratios d'analyse financière sont les suivants :

— Cash-flow opérationnel : 1.515. k€<sup>1</sup>

— Solvabilité : 99,74 %<sup>2</sup>

1. Cash-flow : Résultat de l'exercice + amortissements et réductions de valeur - reprises de réduction de valeur.

2. Solvabilité : Capitaux propres / Total du bilan.

### 3. EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

### 4. EVÉNEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

### 5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

### 6. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

### 7. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

NÉANT.

### 8. CONFLIT D'INTÉRÊT

Il n'y a eu aucune opération à propos de laquelle un administrateur aurait eu un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale opposé à l'intérêt de la société.

A titre informatif, et même s'il ne s'agit pas d'intérêts opposés de nature patrimoniale en tant que tel, il est à noter que les administrateurs qui sont également membres du Comité de Direction ou du Comité d'Investissement d'une autre structure, souhaitant prévenir tout conflit de fonction éventuel, s'abstiennent systématiquement de prendre part au débat et à la décision sur les investissements qui seraient réalisés dans des sociétés où cette autre structure détient une participation ou est pressentie pour investir également.

### 9. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

NÉANT.

### 10. AUGMENTATION DE CAPITAL ET ÉMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES DE DROITS DE SOUSCRIPTION

NÉANT.

### 11. RACHAT D'ACTIONS PROPRES

NÉANT.

### 12. RISQUES ET INCERTITUDES

NÉANT.

### 13. COMITÉ D'AUDIT

Un Comité d'audit a été constitué en totale conformité avec les prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public tel que modifié par le décret du 29 mars 2018. De ce chef, sa composition répond notamment aux critères évoqués dans l'article 3 : 6 § 1er 9° du Codes des Sociétés et des Associations.

### 14. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

En application du décret du 29 mars 2018 modifiant le décret 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et au décret du 12 février 2004 relatif aux Commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, les informations requises sont détaillées dans le rapport de rémunération ci-joint.

Par ailleurs le rapport requis par l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations a été établi, la société relevant du champ d'application de cette disposition.

### 15. RÈGLES D'ÉVALUATION

Au vu de la nature et des faibles montants des immobilisations corporelles de Wallonie Santé, à savoir du matériel informatique, du mobilier et du matériel roulant, les modifications des règles d'évaluation ont un faible impact dans les comptes de Wallonie Santé au 31/12/23.

Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat	31/12/2023
Bénéfice (Perte) de l'exercice	662.577,27
Bénéfice (perte) de l'exercice précédent	-3.087,84
Bénéfice (perte) à affecter	659.489,43
Dotation à la Réserve légale	32.974,47
Résultat à reporter	626.514,96
Rémunération du capital	0,00

Nous vous invitons à donner décharge aux administrateurs et commissaire respectivement de leur gestion et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

**Marc DEGAUTE**  
Membre Comité de Direction

**Jean-François ROBE**  
Membre Comité de Direction

**Sébastien DURIEUX**  
Membre Comité de Direction

**Philippe BUELEN**  
Président du Comité de Direction

**André-Marie PONCELET**  
Vice-Président du Conseil d'Administration

**Laurent LEVAUX**  
Président du Conseil d'Administration

**Véronique CHARLIER**  
Administrateur

**Marie-Christine VANBOCKESTAL**  
Administrateur

**Vincent URBAIN**  
Administrateur

**Laurent ZECCHINI**  
Administrateur

**Géraldine DEMARET**  
Administrateur

**Emmanuel SERUSIAUX**  
Administrateur

# Lignes directrices

RETROUVEZ NOS LIGNES DIRECTRICES ONLINE  
SCANNEZ LE QR CODE CI-DESSUOUS.



Editeur responsable :  
Philippe Buelen  
Avenue Maurice Destenay, 13 - 4000 Liège Belgique  
Conception graphique : [www.knok.be](http://www.knok.be)

**PARTENAIRE DE  
VOS INVESTISSEMENTS  
EN SOINS DE SANTÉ**

**CONTACTEZ-NOUS**

**PAR TÉLÉPHONE**

+32 (0)4 220 24 94

**PAR MAIL**

[info@walloniesante.be](mailto:info@walloniesante.be)

**PAR COURRIER**

Wallonie Santé  
Avenue Maurice Destenay, 13  
4000 Liège

**NOTRE SITE WEB**

[www.walloniesante.be](http://www.walloniesante.be)



**WALLONIE SANTÉ**